



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA • NUMÉRO 018 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 13 mars 2008

Président

M. Rob Anders

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 13 mars 2008

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC)): Bonjour, mesdames et messieurs. Nous commençons la séance avec quelques minutes de retard parce que nous voulions nous assurer d'avoir le quorum, et à cause du retard dans les votes à la Chambre des communes.

Aujourd'hui, nous recevons les témoignages de représentants de l'Association nationale des anciens combattants autochtones. J'ai eu la chance de vous rencontrer, messieurs, en arrivant ici. Alastair MacPhee est le conseiller en politiques de l'association, et Claude Petit en est le président.

Selon notre fonctionnement habituel, vous avez 20 minutes, que vous pourrez vous partager comme bon vous semblera. Vous avez la possibilité de prendre chacun 10 minutes, ou l'un de vous pourra être le seul à parler pendant 20 minutes; c'est votre choix.

Nous passerons ensuite à notre liste prédéterminée de questions partisans, en quelque sorte. Nous avons préparé tout cela. Il y aura deux tours de table. Nous allons commencer à entendre les intervenants, et je vous les présenterai au fur et à mesure.

La parole est à vous.

M. Claude Petit (président, Association nationale des anciens combattants autochtones): Bonjour à vous, Rob, ainsi qu'aux membres du comité permanent. Merci de nous avoir invités à témoigner devant vous.

Je vais vous donner des informations sur notre organisme, l'Association nationale des anciens combattants autochtones.

Cette organisation n'a pas été formée par les anciens combattants autochtones eux-mêmes, mais par le gouvernement. À l'époque, Ron Irwin m'avait appelé chez moi pour me demander si c'était une bonne idée de regrouper tous les anciens combattants autochtones dans une seule organisation. Cela m'a paru une bonne idée, alors nous sommes allés de l'avant; nous avons amené tous les groupes autochtones à Ottawa puis formé l'organisation. Avant cela, il y avait la National Indian Veterans Association; nous avons donc changé le nom. Nous avons passé une semaine ici, et avons modifié le nom de l'organisme pour celui de l'Association nationale des anciens combattants autochtones.

Par ailleurs, nous avons été incorporés au niveau national; nous sommes donc une société de régime fédéral qui obtient du financement. Ainsi, les premières nations, les Métis, les Indiens non inscrits et les Inuits sont chapeautés par notre organisation. Mais comme vous le savez probablement, ces groupes commencent à rompre les liens et forment leurs propres organisations. Il est très difficile de les garder réunis.

Quoi qu'il en soit, nous obtenons du financement de l'interlocuteur fédéral — très peu de financement —, afin de tenir notre assemblée générale annuelle et d'assumer des dépenses liées à quelques

activités d'administration. Nous avons un bulletin d'information — je n'en ai pas apporté de copies, mais j'aurais dû — que je m'efforce d'envoyer aux parlementaires pour les tenir au courant de nos activités.

Nous collaborons également avec d'autres groupes autochtones, comme la Légion, l'Association canadienne des vétérans de la Corée et Betterness and Equalness for Veterans, un organisme de Saskatoon qui a été fondé pour venir en aide aux anciens combattants. De plus, l'Association des vétérans de la Corée accomplit beaucoup de travail pour les anciens combattants handicapés d'un bout à l'autre du Canada.

Nous avons également érigé un monument. En mettant sur pied cette organisation, nous avons trois objectifs: un fonds de bourses d'études; le monument, celui qui se trouve dans le parc de la Confédération, en face de l'hôtel Lord Elgin; et... Nous en discuterons plus tard. M. MacPhee vous expliquera certains détails relatifs aux budgets.

Nous avons présenté un budget en vue d'achever ce monument. Nous allons faire circuler une photo; vous pourrez voir à quoi il devrait ressembler une fois terminé — et il ne l'est pas. Ce que nous demandons, c'est la possibilité de l'achever. Le coût d'installation des plaques de ce monument s'élève à plus de 200 000 \$, et ces plaques, qui seront installées aux quatre coins de l'oeuvre, représentent des scènes de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale, de la guerre de Corée ainsi que d'opérations de maintien de la paix.

Nous avons obtenu des fonds de l'interlocuteur pour mettre la dernière main à l'éclairage. Si vous allez le voir la nuit, vous constaterez que c'est un beau monument, qui est éclairé. Nous avons donc fait faire ce travail, mais nous réclamons toujours de l'argent pour achever le monument.

Après la fondation de notre organisation, ma partie du travail consistait à m'occuper du monument, et c'est ce que j'ai fait. Je suis allé chercher des fonds ici et là à cette fin. Je pense avoir écrit 500 ou 600 lettres à diverses organisations. Grâce à Patrimoine Canada, nous en avons réalisé la construction jusqu'à son stade actuel.

Mais l'autre élément important est le fonds de bourses d'études. Nous étions censés en assurer le contrôle, mais maintenant, notre nom n'est même pas mentionné. J'ai rencontré la dame qui en est responsable actuellement, et dont j'oublie le nom... Mais je l'ai rencontrée à Victoria au cours d'une réunion, et je lui ai parlé de la question. On ne nous mentionne même pas; c'était pourtant notre fonds.

• (1540)

Si vous vous rappelez, un million de dollars ont été accordés pour la mise sur pied de ce fonds. À l'origine, les intérêts sur cette somme devaient servir à payer pour les bourses d'études. Voyez-vous, il s'agit maintenant de la Fondation nationale des réalisations autochtones. C'est un bon fonds. Je ne vais pas le critiquer, car il permet de faire beaucoup pour les étudiants autochtones. Mais nous étions censés en avoir le contrôle — c'est là le problème —, et il devait être destiné aux anciens combattants autochtones, aux étudiants et à leurs enfants, en suivant ainsi la liste. Mais cela ne s'est pas produit. On ne nous mentionne même pas dans ce programme; nous l'avons donc perdu.

Nous envisageons de créer un nouveau fonds de bourses d'études, mais je sais ce que cela nécessite. Je me suis occupé du monument, et il m'a fallu deux ans pour l'amener à son stade de réalisation actuel. Cela représente beaucoup de travail, surtout si l'on ne dispose pas des fonds et de tout ce qui vient avec.

Voilà donc où nous en sommes actuellement avec le fonds de bourses d'études.

L'autre élément est celui des paiements accordés aux anciens combattants des premières nations ou autochtones. On leur a remis 20 000 \$ chacun l'an dernier ou l'année précédente, ou 39 millions de dollars au total pour 1 800 anciens combattants. Si vous vous rappelez, les droits des peuples autochtones sont enchâssés dans la Constitution. Nous demeurons des Autochtones, mais nous avons été exclus. C'est comme pour tout le reste.

Nous avons présenté des demandes au gouvernement afin d'obtenir un financement équivalent à celui accordé aux anciens combattants de Hong Kong et de la marine marchande. Ce n'est que justice. C'est pourquoi je dis cela. Quelqu'un qui n'a pas servi à l'étranger n'a pas reçu l'argent; un montant de 15 000 \$ était accordé pour un service à l'étranger, et ce montant était de 7 000 \$ si on servait ici, au Canada, en se tenant prêt à partir. Je pense que c'est équitable; à nos yeux, ça l'était.

Or, nous n'avons jamais obtenu cet argent. Les Chinois et les Japonais ont aussi eu droit à 20 000 \$. Les membres des premières nations qui ont obtenu le montant de 20 000 \$ ont dû faire des pieds et des mains pour l'avoir. Il leur a fallu pour cela venir de l'étranger et aller directement dans la réserve.

Je le sais, parce qu'un type du Nord de l'Ontario, marié et père de deux enfants, n'était pas admissible, car il ne pouvait se rendre directement dans la réserve après son retour de l'étranger — il s'agissait d'un combattant de la Seconde Guerre mondiale. Il m'a immédiatement téléphoné. Quand je lui ai demandé ce qui n'allait pas, il m'a répondu qu'il ne pouvait pas se rendre là-bas, car il avait des enfants. Aucun logement n'était disponible dans la réserve, alors il ne pouvait pas y aller. Cet individu est donc resté à Thunder Bay, et on a rejeté sa demande. C'est le genre de choses qui se produisaient.

Pourquoi ne participons-nous pas à ce type de processus décisionnel en ce qui a trait aux anciens combattants? J'en suis un moi-même, et je n'apprécie pas... La semaine dernière, j'étais ici, en ville, avec l'ombudsman. Au moins avons-nous maintenant un ombudsman pour effectuer une partie du travail pour nous, parler au MAC et tenter de faire adopter nos programmes — y compris en ce qui me concerne; j'ai eu maille à partir avec le MAC. Le système est ainsi fait. Il est en évolution, maintenant, mais il reste encore beaucoup à faire pour que les gens soient traités équitablement.

Ce qui ne veut pas dire que cela concerne les anciens combattants autochtones uniquement. Il y a aussi les autres anciens combattants.

Je siége à certains comités; j'assumais la présidence de l'Association des anciens combattants de la Corée, à Saskatoon, et je sais ce qui arrive à certains de nos anciens combattants, des militaires de la Seconde Guerre mondiale.

• (1545)

Néanmoins, les anciens combattants des premières nations ont reçu 39 millions de dollars. Je voudrais qu'on accorde une certaine compensation à l'ensemble des anciens combattants autochtones. Si ceux des premières nations sont les seuls à avoir droit à cette indemnisation, c'est de la discrimination, car les droits des Autochtones sont enchâssés dans la Constitution. On nous appelle Autochtones, nous, les Métis, les Indiens non inscrits et les Inuits. Le gouvernement nous considère comme des peuples autochtones. On a accordé 39 millions de dollars aux membres des premières nations. Pourquoi n'avons-nous pas été inclus là-dedans?

J'aurais beaucoup de remarques à faire à ce sujet, mais je n'ai pas le temps.

Quoi qu'il en soit, nous avons 20 recommandations à soumettre. Le Sénat a effectué une étude à l'échelle du Canada, puis a présenté des recommandations. Je crois qu'il y en avait 12. Pour notre part, nous en avons 20.

Vous trouverez ces recommandations dans votre ensemble de documents, dont nous avons fait la révision. Alastair va vous en parler.

Par ailleurs, l'information a été transmise par les provinces. Peut-être n'en ai-je pas assez parlé. Nous avons des représentants dans toutes les provinces — sauf une des Maritimes, soit parce qu'on ne souhaite pas faire partie de notre association, soit parce qu'il y a peu d'anciens combattants autochtones là-bas — et dans tous les territoires, et tous ont contribué à l'élaboration de ces recommandations dont Alastair vous parlera.

C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant, à moins que vous n'ayez des questions sur ce que je viens de déclarer.

Le président: Je veux seulement vous informer, monsieur, de la façon dont nous procéderons probablement. Si votre collègue a quelque chose à dire, nous lui accorderons du temps à cette fin. Puis, nous ouvrirons la période de questions. Si nous posons des questions maintenant, cela pourrait gruger du temps alloué à votre collègue. Je pense qu'il sera plus simple que vous fassiez tous les deux une déclaration avant que nous ne passions aux questions.

M. Claude Petit: D'accord; merci.

M. Alistair MacPhee (conseiller en politiques, Association nationale des anciens combattants autochtones): Bonjour à vous, monsieur le président Anders, ainsi qu'aux membres du comité.

J'aimerais vous remercier d'avoir invité l'ANACA à comparaître ici, aujourd'hui. J'ai l'honneur d'être accompagné de Claude Petit, un ancien combattant métis qui, à l'âge de 16 ans, combattait en Corée en tant que membre de la Princess Patricia Canadian Light Infantry. Quand je lis cela, je n'en reviens tout simplement pas, car à 16 ans, la plupart d'entre nous étions impatients d'obtenir un permis de conduire, et non d'aller au front.

En ce qui a trait à l'examen des soins de santé offerts aux anciens combattants ainsi qu'au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, il faut d'abord et avant tout établir une relation de confiance entre le ministère des Anciens combattants et les anciens combattants autochtones. Un héritage de piètres rapports et de promesses non tenues forme la toile de fond des initiatives d'aujourd'hui. Lorsque les anciens combattants autochtones retournent à la vie civile, ils sont confrontés au racisme, à la discrimination et à des politiques fédérales reposant sur l'administration de la Loi sur les Indiens.

On n'a jamais informé efficacement ces anciens combattants de ce qui était disponible pour eux, un fait qui est bien décrit dans le rapport du Sénat intitulé « Le soldat autochtone et l'après-guerre », dont vous avez tous une copie. Ces expériences ont créé un contexte dont il faut tenir compte quand on réfléchit aux programmes de santé et à d'autres initiatives visant les anciens combattants autochtones. À titre personnel, je tiens à vous dire que je trouve honteux que les anciens combattants autochtones, les Métis et les Indiens non inscrits aient été exclus du plan d'indemnisation. Il est tout aussi honteux que le monument aux anciens combattants autochtones demeure inachevé.

La Légion royale canadienne nous a parlé du Programme pour l'autonomie des anciens combattants et de ses critères d'admissibilité complexes. Pour les anciens combattants autochtones, cette complexité est d'autant plus exacerbée qu'ils sont confrontés à un manque de sensibilité envers leur culture; à de faibles niveaux d'alphabétisation et d'habiletés en calcul; à une exclusion des avantages et des programmes; et enfin, à un manque de réseaux d'entraide et d'aidants communautaires.

En 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones révélait que les anciens combattants autochtones avaient reçu peu ou pas d'information concernant les services et avantages qui leur étaient offerts. En 2002, les anciens combattants autochtones ont déposé une plainte auprès du Comité des droits de l'homme des Nations Unies à la suite du refus de leur accorder les avantages financiers prévus dans la loi après leur service militaire. Les documents d'appui que vous a remis l'ANACA décrivent en détail les barrières systémiques ayant entravé la capacité des anciens combattants autochtones à bénéficier des avantages et des services. Aujourd'hui, ces problèmes demeurent irrésolus pour les anciens combattants autochtones, Métis ou Indiens non inscrits.

Nous aimerions recommander à votre comité d'accorder, dans le cadre de ses travaux, une attention toute spéciale aux besoins des anciens combattants autochtones. J'estime qu'il est important, lorsque vous entreprendrez votre étude et formulerez vos recommandations, de discuter avec les anciens combattants autochtones et de les écouter.

En 2003, Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants a publié un rapport intitulé « Honorer notre engagement: assurer aux anciens combattants des soins de longue durée de qualité ». Ce rapport ne contenait pas l'ombre d'une allusion aux anciens combattants autochtones.

L'an dernier, le comité sénatorial spécial a publié un rapport intitulé « Relever le défi du vieillissement ». Ce rapport laissait également à désirer en ce qui a trait aux besoins des anciens combattants autochtones, une question qui a été laissée de côté par de nombreux comités de la Chambre et du Sénat. La réalité, c'est que cette situation a accru les incertitudes et les angoisses de nombreux anciens combattants autochtones.

Il nous faut une approche déterminée, mesurée et soutenue qui produira des résultats. L'Association nationale des anciens combattants autochtones vous a remis 20 recommandations à prendre en considération. La plupart sont axées sur les besoins en soins de longue durée des anciens combattants autochtones, et proviennent des anciens combattants autochtones eux-mêmes.

L'appel à l'établissement de normes nationales s'appliquant aux soins de longue durée pour les anciens combattants, qui englobent des soins, des avantages et des services, constitue une initiative très importante. Ces normes peuvent servir de base à l'élaboration de stratégies, de politiques et de programmes intelligents. L'ANACA appuie la Légion canadienne dans ses efforts en vue de l'instauration de ces normes. Il faut souligner que ces dernières devraient contenir une composante autochtone, à l'instar de l'ensemble des stratégies, politiques et programmes associés. Les anciens combattants autochtones veulent pouvoir participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des lois, politiques et programmes ayant une incidence pour eux; mais en l'absence des ressources et des capacités requises, ils seront tout simplement mis de côté.

● (1550)

D'un point de vue pratique, il faut qu'il y ait une représentation autochtone au sein des conseils, comités et sous-comités qui traitent des besoins en soins de santé des anciens combattants.

Par exemple, l'ANACA n'est pas membre du Conseil consultatif de gérontologie mis sur pied par Anciens Combattants Canada. Il est important qu'il y ait une représentation autochtone à ce conseil et à des organismes similaires, car des dispositions spéciales en matière de santé doivent figurer dans les programmes de promotion de la santé destinés aux anciens combattants autochtones. Tout modèle d'intervention pour les anciens combattants qui ont besoin de soins de santé complexes nécessite une composante autochtone pour garantir une crédibilité et un engagement envers tous les anciens combattants autochtones.

Parallèlement à un rôle actif au sein de ces organismes, il doit y avoir une capacité à long terme pour que l'ANACA puisse participer efficacement. Actuellement, notre capacité est pratiquement nulle. L'ANACA a besoin du dévouement de bénévoles comme moi pour qu'on ne perde pas de vue ces questions.

Il faut que ce comité permanent transmette une recommandation selon laquelle l'ANACA a besoin d'un financement de base pour mener ses activités. Il ne s'agit pas d'une nouvelle recommandation; c'est celle-là même qui a été soumise au comité sénatorial permanent en 1996, dans le cadre du document « Le soldat autochtone et l'après-guerre ».

J'aimerais porter à votre attention certaines questions intéressantes. Selon le *Journal of the American Medical Association*, un aîné sur trois ne possédait pas le niveau d'alphabétisation nécessaire pour comprendre les ordonnances, les formulaires médicaux, les directives du médecin, etc. Tout le monde sait qu'il y a de faibles degrés d'alphabétisation et d'aptitude en calcul chez les anciens combattants autochtones, et qu'ils sont incapables de lire des documents sur la santé. En conséquence, ils sont moins susceptibles de comprendre en vertu de quels programmes on peut leur accorder un soutien. Ils ont du mal à suivre les instructions pour remplir des formulaires de demande et toute la paperasse qui vient avec.

La question n'a pas beaucoup retenu l'attention au Canada. En 2002, l'Association canadienne de santé publique rapportait qu'on en savait très peu sur le lien entre le niveau d'alphabétisation et la santé. Probablement plus préoccupant encore est le fait que l'ACSP a révélé que les praticiens n'étaient toujours pas conscients du nombre de personnes touchées par un faible degré d'alphabétisation. Même si un ancien combattant autochtone peut lire et comprendre des documents émanant d'Anciens Combattants Canada, il aura encore de la difficulté à saisir le vocabulaire et les concepts qui lui sont étrangers. La capacité de lire et d'écrire doit aller de pair avec la capacité de résoudre des problèmes.

Que doit-on faire? Il faut qu'il y ait de la formation et des aides éducatives, et la communication doit être effectuée de manière culturellement sensible, en plus d'être considérée comme une partie intégrante de la communauté autochtone existante. Une contribution et une participation directes de l'ANACA fera en sorte que les anciens combattants autochtones ainsi que leurs survivants et personnes à charge admissibles bénéficient pleinement des programmes et services en place. Les anciens combattants autochtones désirent que leur expérience culturelle et leurs racines traditionnelles soient prises en compte au moment de concevoir et de fournir les services. Ils doivent prendre une part active à la mise au point et à la prestation de programmes.

Les anciens combattants autochtones prennent de l'âge, et tous les changements qui vont de pair avec cette étape de leur vie ont un impact, que ce soit sur le plan sensoriel — acuité visuelle, audition, agilité et mobilité — ou encore social ou émotionnel. Des contacts interpersonnels doivent avoir lieu entre individus qui se font confiance. Les discussions en tête-à-tête sont le mode d'échange d'information de prédilection pour les anciens combattants autochtones, car cela fait partie de la tradition orale des peuples autochtones. Ainsi, dans bien des communautés autochtones, les anciens combattants chercheront aide et compréhension en se tournant vers les fournisseurs de soins à domicile, les détenteurs du savoir traditionnel et les dirigeants de la communauté.

Pour vous aider dans vos travaux, l'ANACA vous a présenté 20 recommandations en matière de soins de longue durée destinés aux anciens combattants autochtones. En conclusion, j'aimerais remercier les membres du comité de leur intérêt et de l'attention qu'ils accordent aux besoins de l'ANACA.

Merci.

• (1555)

Le président: Merci beaucoup.

Claude, j'aimerais préciser que je voue un immense respect à votre participation en Corée, et que je l'apprécie. Je connais des gens oeuvrant au sein de l'association de ma circonscription qui sont des anciens combattants de la Corée, et il est admirable, monsieur, que vous ayez assumé ce rôle à l'âge de 16 ans. Je suis très impressionné.

Je souhaite vous poser quelques questions, mais je suis conscient que tous les autres membres du comité ont une priorité d'intervention.

Nous allons d'abord entendre M. Valley, du Parti libéral du Canada, pendant sept minutes.

M. Roger Valley (Kenora, Lib.): Merci beaucoup de votre exposé, ainsi que de votre service.

Lorsque vous avez mentionné le Nord de l'Ontario, cela m'a intrigué. Je représente l'une de ces régions, la circonscription de Kenora.

Mon père a débarqué au jour J; il a eu plus que sa part de démêlés avec Anciens Combattants Canada à son retour pour ce qui est de recevoir certains avantages auxquels il avait droit — je sais que c'était il y a plus de 10 ans —, et il a été confronté à beaucoup de difficultés en aidant de nombreux membres des premières nations autour de lui à accéder à certains de ces services.

J'ai souligné de manière répétée, auprès de ce comité et d'autres témoins, les difficultés que nous vivons dans des régions éloignées, de même que les questions linguistiques et le fait que les gens ne se rendent pas dans le lointain Nord de l'Ontario. Ils peuvent prendre l'avion pour... Cinq cent milles de plus vers le nord, là où il n'y a aucun service, même pas des aéroports ou quoi que ce soit d'autre à ce moment-là. Tous ces défis auxquels ils ont fait face...

Vous avez parlé des paiements. De plus, Claude, vous avez fait allusion à quelqu'un qui avait travaillé à Thunder Bay et qui s'était retrouvé à devoir rester là-bas. Vous rappelez-vous de la communauté d'origine de cette personne?

M. Claude Petit: Quel était son nom, déjà? Une chose est sûre, ce type s'appelait Martin. Vous connaissez peut-être mon oncle de Kenora, Don Petit?

M. Roger Valley: Oui, je l'ai rencontré. Je vous pose la question parce que mon père avait rendu service à de nombreuses personnes, et je croyais pouvoir reconnaître le nom de famille, car il s'était occupé de ces affaires pendant longtemps au cours des années 1970, en s'efforçant d'aider aux gens. Eux-mêmes n'avaient pas de ressources, contrairement à lui, qui en avait un peu, et il a essayé de faire avancer leur cause.

Cette personne venait donc de ma circonscription?

M. Claude Petit: Le problème, c'était qu'ils n'avaient nulle part où aller, alors nous avons tenté de travailler avec eux. De plus, nous avons obtenu un peu d'aide de Cliff Chadderton. Nous appartenons à son organisation également, alors nous passons par lui, parce qu'il détient toutes les ressources nécessaires.

• (1600)

M. Roger Valley: Quand j'étais jeune, je me souviens de mon père assis à la table, à travailler à différents dossiers. C'était quelqu'un à qui il était difficile de dire non. Il voyageait jusqu'à Thunder Bay et Winnipeg pour tenter de régler ces autres problèmes touchant les anciens combattants.

Cela doit être très ardu. Vous avez parlé des paiements et des difficultés. Certains ont été reconnus, d'autres pas. Où en est la situation aujourd'hui? À en croire l'information que nous avons ici...

Les renseignements dont vous nous avez fait part étaient un peu différents, mais je vais seulement vous lire ce que nous avons ici: « D'après le ministère, jusqu'en avril 2007, 1 250 anciens combattants autochtones ou leurs conjoints survivants avait reçu une indemnité de 20 000 \$, sur 2 743 qui en avaient fait la demande... ». Cela concernait uniquement les premières nations. Avez-vous une quelconque idée du nombre de Métis, en dehors de cela, qui ont servi, et de quel genre de chiffres nous parlons? Vous l'avez peut-être dit; il est possible que cela m'ait échappé.

M. Claude Petit: Aucun Métis ni aucun Indien non inscrit n'a reçu ce montant.

M. Roger Valley: Savez-vous quelle proportion de ceux qui ont servi seraient des Métis ou des Indiens non inscrits, lesquels ne sont pas inclus là-dedans?

M. Claude Petit: Oui; il y en aurait environ 4 000. C'est un chiffre approximatif, car bon nombre des anciens combattants n'ont pas... Même mon père n'aurait jamais passé pour un Métis, parce qu'il avait l'air d'un Français et pouvait également parler un excellent français. À cause de la discrimination, il est passé du côté français. Nous avons été victimes de discrimination à l'école, comme vous le savez probablement, et c'est pourquoi ils ont fait cela. C'est pourquoi ils ne pouvaient retracer... Au moins, on gardait la trace des membres des premières nations. Ils revenaient des forces armées et avaient un endroit où aller. Ce qui n'était pas le cas des Métis.

Pour ce qui est de leur éducation, comme Alastair l'a dit... Je sais que mon père avait une 4^e année. N'eût été de ma mère, il n'aurait pas obtenu les prestations qu'il a reçues. Ma mère communiquait avec ACC, à l'époque. Il n'y avait personne d'autre pour l'appuyer.

M. Roger Valley: Pour une question de fierté, je précise que je voue un grand respect aux Métis francophones. J'en ai épousé une il y a 30 ans, et nous sommes encore ensemble. Il est très difficile de traiter avec elle, mais elle a habituellement raison.

Des voix: Oh, oh!

M. Claude Petit: Pour moi, cela n'a pas été aussi durable.

M. Roger Valley: Je perds mon temps.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous portez un gilet pare-balles.

Des voix: Oh, oh!

M. Roger Valley: Je m'amuse. Souvent, ces discussions ne se prêtent pas à la rigolade.

Donc, il y a ces 4 000 personnes. Évidemment, elles sont âgées. Si nous devons faire quelque chose, il faut que ce soit le plus tôt possible. Quel est l'état d'avancement actuel? Pourriez-vous me dire si nous sommes en négociation active, ou si nous approchons de la conclusion des négociations? Le processus a-t-il été entrepris en 2002?

M. Claude Petit: Eh bien, nous n'avons aucune réaction du gouvernement. Nous avons déposé une demande. Comme je l'ai dit, nous avons essayé. Par l'entremise des Amputés de guerre, nous avons déposé une demande au gouvernement, et ce, en passant par Genève. Mais rien ne s'est produit. Nous attendons toujours une réponse.

À vrai dire, notre demande vise à obtenir les mêmes indemnités que celles accordées aux anciens combattants de Hong Kong et de la marine marchande. C'est équitable. On nous a placés dans la catégorie des Premières nations, à laquelle nous correspondons, comme les Chinois et les Japonais. On leur a offert 20 000 \$, tout comme aux anciens combattants des Premières nations. C'est le chiffre magique, j'imagine. Mais c'est plutôt grave quand on est prêt à sacrifier sa vie pour ce montant, et les gens ne voient pas cela ainsi.

C'est comme cela que les choses se passent, j'imagine.

M. Roger Valley: Comme vous le dites, on reconnaît certains groupes, mais on ne reconnaît pas l'un de ceux qui ont servi.

L'objet de l'étude du comité, en ce moment, est les soins de santé. Je crois que la qualité de vie dépend de certaines ressources dont on dispose dans sa vie. Or, nombre de ces personnes dont vous parlez n'ont pas ces ressources. Cela pourrait changer grandement les choses sur le plan de leur qualité de vie, et de ce qu'ils pourraient faire pendant leurs derniers jours. Selon moi, il est donc important que nous reconnaissions cette question.

Je voudrais changer légèrement de sujet, et revenir sur le Nord de l'Ontario. Nous avons parlé des organismes provinciaux et des soins de santé de longue durée. J'ai oublié où vous en êtes dans votre dossier des soins de longue durée. La collaboration entre Anciens Combattants Canada et les autorités de santé provinciales et territoriales est le défi auquel je fais face dans ma circonscription. J'ai des gens qui ont besoin de services, mais qui ne les obtiendront pas, à moins de déménager des milliers de kilomètres plus loin. Cela fait éclater la cellule familiale qui, comme vous le savez, dans les cultures autochtone, des Premières nations ou métisse, constitue un lien qui unit tout le monde. Cela le brise.

J'ignore si vous souhaitez vous prononcer là-dessus, mais tenter d'amener les ressources dans ces petites communautés revient à lutter contre vents et marées. À Sioux Lookout, nous construisons un tout nouvel hôpital fédéral-provincial. On ne bâtit pas de tels édifices tous les jours. Mais il nous faut certains fonds pour nous assurer d'y avoir quelques lits de soins de longue durée. Ma circonscription est composée à 60 p. 100 de membres des Premières nations.

• (1605)

M. Claude Petit: J'aimerais répondre à cela, car nous avons les mêmes problèmes en Saskatchewan, d'où je viens. Je paie moi-même pour certaines chambres. Les gens viennent du Nord de la Saskatchewan. Peut-être leur bande paiera-t-elle pour une nuit en chambre d'hôtel. Puis ils s'en retourneront. S'ils n'arrivent pas à se rendre à ce rendez-vous avec le docteur... Alors ils me téléphonent, et je règle le coût de la chambre.

Le problème, c'est qu'on ne prend pas soin des anciens combattants comme on devrait le faire. Lorsque j'assumais la présidence de l'association des anciens combattants de la Corée, à Saskatoon, l'un de mes représentants a approché ACC pour obtenir les noms des anciens combattants. Il y en a 500, là-bas. J'ai dit: « Donnez-nous leurs noms. Nous allons les appeler. Nous enverrons quelqu'un dans vos bureaux pour téléphoner à ces anciens combattants et leur demander comment ils vont ». Mais on ne nous a pas permis de le faire. C'est leur politique. Nous tâchons d'aider ces gens.

Il y a autre chose. Mon cousin, qui a participé à la Seconde Guerre mondiale, à la guerre de Corée et à des opérations de maintien de la paix, a dit: « Je vais mourir avant d'avoir subi une évaluation pour obtenir un fauteuil roulant ». Il a attendu six semaines avant que quelqu'un vienne faire cette évaluation. Ensuite, il a eu un problème pour ce qui est de se rendre aux toilettes. Après la mort de ma mère, j'ai hérité du fauteuil, alors je l'ai rapporté. Et la femme de l'ancien combattant de la Corée est décédée; nous avons donc donné un fauteuil roulant à cet homme.

Vous voyez, c'est leur travail. C'est ce que je tente de dire. Pourquoi n'appellent-ils pas ces gens? Cela prend six semaines avant qu'on fasse une évaluation et qu'on aide un ancien combattant. Comme vous le savez, les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ont 85 ans. Ceux de la guerre de Corée, eux, sont septuagénaires. Donc, ils sont plutôt en fin de vie. Ces types ont 85, 86 ans. Voilà le problème. Mais ils ont besoin qu'on les aide.

M. Roger Valley: Merci.

Le président: Merci, monsieur Valley.

[Français]

Nous passons maintenant à M. Perron, du Bloc québécois.

Vous avez sept minutes.

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur Petit, bonjour.

Vous me désorientez beaucoup. Vous allez me donner un petit cours d'histoire très, très court, parce que je dispose seulement de sept minutes. Vous parlez d'Indiens, d'Inuits et de Métis, puis vous ajoutez une nouvelle nation que je ne connais pas, les *non-status*.

Qui sont les *non-status*?

• (1610)

[Traduction]

M. Claude Petit: Il s'agissait de gens qui venaient de la réserve, où on ne les réadmettait pas. C'est le gouvernement qui a créé ces gens, comme tout le reste. Il s'agit de membres des Premières nations provenant de la réserve, où on ne les laissait pas revenir, ou encore de gens qui s'étaient mariés à l'extérieur de la réserve. Ces personnes sont non inscrites.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Ont-ils du sang autochtone?

[Traduction]

M. Claude Petit: Ah, certainement.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Merci beaucoup. Je ne comprenais pas le terme « *non-status* ».

Je suis d'accord sur vos demandes, mais on devrait parler d'autre chose aujourd'hui. On devrait parler des soins qui sont offerts aux anciens combattants. Je sais que la majorité des anciens combattants vivent dans des régions très éloignées. Dans ma région, en Abitibi, dans le nord du Québec, il y a une réserve autochtone dans le petit village de Notre-Dame-du-Nord.

Comment peut-on réussir à déraciner — malheureusement, c'est le cas — un Autochtone de sa terre natale, de son milieu familial, et lui faire passer le reste de ses jours dans une maison de soins de longue durée à Montréal, par exemple? Ce pauvre Autochtone va mourir avant d'arriver à Montréal. J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

[Traduction]

M. Claude Petit: Oui; c'est ce qui se produira. Ce qu'il y a, c'est qu'il incombe à Anciens combattants Canada de trouver une façon de protéger ces gens et de les garder chez eux le plus longtemps possible. Je pense que la communication entre... Eh bien, tout le monde sait s'il a des anciens combattants dans sa communauté. Cette tâche est la responsabilité d'ACC. Voilà la raison.

L'organisme a une liste de ceux qui ont servi dans les Forces armées. C'est pour cette raison que je dis cela, et que nous sommes ici. On n'agit pas.

Par exemple, nous avons des gens, dans le Nord, qui affirment qu'ils ne retourneront pas là-bas parce qu'on leur refuse une pension. On leur dit qu'ils ne sont pas admissibles, ce genre de choses. Les gens sont vraiment sensibles sur ces questions, et surtout les Autochtones. Ils sont très sensibles. Quand on leur déclare qu'ils ne sont pas admissibles, je leur dis d'y retourner, car selon un vieux dicton, il faut s'adresser à ACC trois ou quatre fois avant d'être accepté. Ils disent alors: « Eh bien, je ne retourne pas là-bas encore une fois ».

C'est ainsi qu'ils pensent. Vous ne les changerez pas s'ils ont 80 ans et que, comme vous le dites, ils viennent du Nord du Québec. Comment peut-on communiquer?

C'est pourquoi j'ai opté pour un bulletin d'information. Nombre d'entre eux ne peuvent ni lire, ni écrire, ni comprendre. Ils n'ont pas d'éducation. Comment communiquer? Un type s'est levé en disant:

« Eh bien, utilisez votre ordinateur ». Je lui ai répondu que ces gens, dans le Nord, n'en avaient pas. Certains en ont, d'autres pas. Il faut qu'ils demandent à d'autres personnes de lire leur courrier. C'est ainsi que les choses se passent.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Je vais faire un autre commentaire, auquel vous serez libre de réagir.

Je crois que les problèmes de santé ou d'éloignement des anciens combattants autochtones sont les mêmes que ceux de toute personne âgée autochtone, même si elle n'est pas un ancien combattant et n'a pas combattu au sein des Forces canadiennes. Je suppose que c'est un problème social généralisé. Je pense aux soins de santé dans les réserves, les territoires et les villages éloignés.

• (1615)

[Traduction]

M. Claude Petit: Certes, et c'est ce que je dis. Cela ne concerne pas seulement les anciens combattants autochtones; mais aussi d'autres anciens combattants, et d'autres personnes. Ces aînés dans le Nord qui n'obtiennent pas les soins nécessaires ne diront pas grand-chose, surtout s'ils sont Autochtones. Ils ne se plaignent pas tellement. C'est une affaire de famille, et cela continue. J'ignore comment y remédier. Il s'agit d'établir un contact avec la famille d'une quelconque manière, et d'intervenir auprès d'elle. C'est ainsi que je travaille là-dessus. J'essaie d'amener les jeunes à parler, surtout si on ne peut s'exprimer en anglais, ou si on parle sa propre langue, crie ou autre. Une fois qu'on aura commencé à parler, on ira voir le médecin. Mais on ne veut même pas le faire. Il est très difficile ne serait-ce que d'amener les gens à l'hôpital ou chez le médecin. Ils ne veulent pas.

Donc, que ferez-vous pour y remédier?

[Français]

M. Gilles-A. Perron: C'est le problème auquel je suis confronté lorsque je dois faire des recommandations au gouvernement. Il faut trouver des solutions avec vous, messieurs Petit et MacPhee. Serait-ce trop dispendieux? Comment pouvons-nous vous rendre des services ou trouver un moyen quelconque de faire, d'autant plus qu'il manque sérieusement de médecins et de professionnels dans des régions comme Montréal, Toronto ou Vancouver? Il y a une pénurie de professionnels. De plus, l'éloignement est un facteur sérieux pour notre système de santé. Il faut trouver des solutions et ce n'est pas facile.

[Traduction]

M. Claude Petit: Ce qu'il faut, c'est communiquer. Anciens combattants Canada doit le faire. Nous n'avons rien, et ils ne communiquent pas avec nous. Voilà le problème. Comme je viens de le dire, quand j'oeuvrais à l'association des anciens combattants de la Corée, je voulais téléphoner à tous les anciens combattants, et on n'a pas voulu me le permettre. Comment allez-vous...

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Je m'excuse, monsieur, mais il ne faut pas accuser le ministère des Anciens Combattants. Certaines lois, comme la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, sont tirées par les cheveux. On pourrait faire des exceptions, mais on n'en fait pas parce que la loi existe. C'est mené par des avocats, bien souvent.

[Traduction]

M. Claude Petit: Le hic, c'est que ce n'est pas mon travail de défendre cela. Il revient au ministère des Anciens combattants de soumettre la question à un autre ministère. Nous sommes très petits, comme vous pouvez le voir. Nous ne faisons pas beaucoup de bruit. Mais le ministre des Anciens combattants devrait renvoyer la question aux responsables de la santé, afin qu'il y ait un programme et de la communication dans le Nord.

C'est l'élément essentiel. Comment assurer des services à ces gens? Peu importe s'ils sont âgés, blancs, bleus ou noirs; ce sont des anciens combattants. Mais il faut un système à cette fin. Je ne peux m'en charger.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Monsieur Petit, notre temps est malheureusement éculé. J'aurais passé des heures à parler avec vous.

[Traduction]

Le président: Il nous reste encore du temps, alors vous aurez d'autres occasions d'intervenir.

Nous allons maintenant entendre M. Stoffer, du NPD, pour cinq minutes.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Merci, monsieur le président.

Encore une fois, monsieur Petit, merci d'avoir servi notre pays.

Monsieur McPhee, merci également des activités que vous menez et des services que vous rendez au sein de l'ANACA.

Monsieur, vous avez dit qu'on ne voulait pas vous laisser appeler ces anciens combattants. Vous a-t-on dit pourquoi? Y avait-il une justification légale, ou autre chose?

M. Claude Petit: Je pense que c'est dû au fait que l'une de leurs politiques consiste à ne divulguer aucune information relative à l'identité de ces personnes.

M. Peter Stoffer: S'ils refusaient de vous laisser le faire, les avez-vous interrogés sur la possibilité d'en charger quelqu'un à l'interne?

M. Claude Petit: Nous l'avons fait, à plusieurs reprises. Nous leur avons demandé. Et nous avons toujours obtenu la même réponse: on n'a pas le personnel pour faire ce travail. Voyez-vous ce que je veux dire?

• (1620)

M. Peter Stoffer: Je vous comprends.

M. Claude Petit: Si on n'a pas le personnel nécessaire, il faut embaucher. Il y a beaucoup de tristes histoires au sujet d'anciens combattants qui restent chez eux sans que personne ne s'occupe d'eux. Je ne veux pas entrer là-dedans.

M. Peter Stoffer: Oui, monsieur. C'est tout à fait compréhensible.

Vous avez indiqué qu'il en coûterait environ 200 000 \$ pour terminer ce magnifique monument. Soit dit en passant, je marche tous les soirs à côté en me rendant à mon appartement; il est vraiment superbe. Ainsi, vous estimez qu'il faudrait 200 000 \$ pour l'achever. N'est-ce pas?

M. Claude Petit: Eh bien, cette somme serait maintenant de 230 000 \$, car le prix a grimpé.

M. Peter Stoffer: Nous dirons donc 250 000 \$.

Vous avez parlé de faire en sorte que tous les anciens combattants reçoivent le montant d'indemnisation, ce qui implique les Métis, les Indiens non inscrits, etc. Avez-vous songé, monsieur MacPhee, à ce qu'il en coûterait? De combien de personnes s'agirait-il, au total? Je

sais que certains d'entre eux peuvent être décédés, et que d'autres sont difficiles à trouver. Vous avez déjà dit qu'ils étaient environ 4 000, mais ce chiffre peut-il être plus élevé?

M. Claude Petit: Il l'est sans doute, parce que certaines personnes sortiront de l'ombre. Vous connaissez les règles du jeu: si de l'argent est disponible...

M. Peter Stoffer: Je comprends bien. Vous n'avez pas de chiffre, alors.

M. Claude Petit: Non. Je n'ai pas de chiffre. Nous en avons un. J'ai voyagé en Europe avec la personne qui s'en occupait, et il disait savoir qu'il y avait environ 4 000 personnes inscrites. Comme je l'ai dit, beaucoup de Métis ne voulaient pas être métis parce qu'ils souffraient de discrimination s'ils l'étaient.

M. Peter Stoffer: C'est tout à fait compréhensible.

Vous avez parlé des anciens combattants eux-mêmes, mais notre comité se préoccupe aussi des membres de leurs familles et des effets de tout cela sur leurs conjoints ou leurs enfants. Nous dites-vous, monsieur MacPhee, parce que j'ai remarqué que vous n'aviez pas nécessairement mentionné la famille, que vous cherchez de l'aide pour elles aussi?

Nous avons un Programme pour l'autonomie des anciens combattants qui aide des veuves et des veufs d'anciens combattants. Il y a d'autres problèmes de santé. Le ministère a indiqué qu'il menait un examen sur les soins de santé. Y avez-vous participé? Les fonctionnaires vous ont-ils demandé votre avis?

M. Claude Petit: Non, il faut dire que ce programme...

M. Peter Stoffer: L'ANACA n'a-t-elle pas été sollicitée officiellement pour participer à l'examen des soins de santé?

M. Claude Petit: Non, c'est pourquoi je dis que nous ne sommes pas... Même l'argent qui a été donné aux premières nations... Je pensais que tous les Autochtones allaient en recevoir, mais finalement, seuls les membres des premières nations en ont profité.

M. Peter Stoffer: J'aurais une dernière question à vous poser avant de perdre la parole, et je reprendrai plus tard. Vous avez dit avoir besoin de financement de base pour les activités de l'ANACA. Quel serait votre objectif de financement, monsieur?

M. Claude Petit: Avant, nous touchions presque 100 000 \$. Aujourd'hui, nous n'avons plus que 60 000 \$ en raison des compressions budgétaires. C'est toujours la même rengaine. Nous arrivons à peine à fonctionner avec cela. Le simple fait de venir à une réunion comme celle-ci est difficile, surtout quand les gens du gouvernement nous disent que nous devons payer. Il nous faut deux mois pour récupérer l'argent, vous comprenez.

De toute façon, le fait est que nous avons une AGA et que nous n'avons pas d'argent pour payer un banquet. J'avais 10 000 \$ sur ma carte de crédit pour cela.

M. Peter Stoffer: Si l'on disait mettons 200 000 \$, est-ce que cela vous aiderait?

M. Claude Petit: Oh, sûrement! Tout nous aiderait.

M. Peter Stoffer: Nous vous donnerions des millions, évidemment. Pour être responsable, toutefois, si vous aviez mettons 200 000 \$, serait-ce suffisant pour faire le travail que vous pensez pouvoir faire pour ces anciens combattants et leurs familles?

M. Claude Petit: Voyez-vous, il est très difficile de donner un chiffre. J'ai des gens dans chaque province et territoire, jusque dans les Maritimes. En leur remboursant leurs frais de déplacement quand nous tenons notre AGA, j'essaie de payer leur facture de téléphone, parce qu'ils essaient de téléphoner à tous leurs anciens combattants aussi.

Il fait partie de notre politique qu'ils gardent le contact avec leurs anciens combattants, surtout les plus vieux qui ont combattu pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est notre façon de leur rendre un peu d'argent, parce qu'ils se plaignent que leur facture de téléphone atteint 150 \$ ou 200 \$, mais qu'ils n'ont pas l'argent pour la payer. Ils ne peuvent donc pas très bien faire leur travail sans financement.

Je ne sais pas. Nous pourrions probablement trouver une solution. Nous pourrions répartir les fonds entre les provinces et les territoires en fonction du financement de base que nous recevons.

• (1625)

M. Peter Stoffer: Merci, monsieur.

Le président: Merci.

Je suis très tolérant envers les membres du comité et les laisse poser toutes les questions qu'ils veulent. Il y a des gens qui s'interrogent sur la pertinence de certaines questions pour les soins de santé, mais je comprends que les témoins, d'une certaine façon, sont venus nous voir de leur propre chef et pas nécessairement pour nous parler en particulier de l'étude sur les soins de santé. J'ai donc été très tolérant. Ne l'oubliez pas.

Nous allons maintenant redonner la parole aux députés du Parti conservateur du Canada et à Mme Hinton pour sept minutes.

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Je vous souhaite la bienvenue au comité.

Je ne sais pas trop par où commencer, parce que pendant que j'écoutais mes collègues, j'ai pris toute une série de notes.

Vous avez mentionné le monument. Je présume que vous parlez de celui qui se trouve au parc de la Confédération. J'aimerais vous dire que d'après ce que j'ai compris, il est terminé. Il est achevé, mais si je comprends bien, vous voulez qu'on y ajoute de nouveaux écriteaux.

M. Claude Petit: Non, il n'a jamais été terminé.

Mme Betty Hinton: Quelle partie n'est pas terminée?

M. Claude Petit: Les écriteaux. Il y en a un qui bouge.

Mme Betty Hinton: Très bien, merci.

M. Claude Petit: Vous verrez la différence entre celui avec les écriteaux et celui qui est là en ce moment.

Voyez-vous, les écriteaux portent sur la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale, la guerre de Corée et le maintien de la paix. Ils sont supposés aller en bas. Ils font environ 10 x 8 pieds de largeur et coûtent très cher.

Mme Betty Hinton: D'accord. Peut-être pourrions-nous en reparler plus tard. Je voulais seulement mentionner que d'après mes renseignements, il était achevé.

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattant vise à leur permettre de rester chez eux. Vous avez soulevé quelques problèmes. Vous avez dit qu'il n'était pas efficace de préparer de la documentation écrite ni d'utiliser l'ordinateur. Je pense vous avoir entendu dire qu'il fallait communiquer avec eux personnellement. Vous avez mentionné aussi qu'il y avait 4 000 personnes d'origine métisse ou inuite qui ne recevaient pas de prestations. Il serait pratiquement impossible de toutes les appeler une à une. Votre

organisme a-t-il des personnes dans toutes les régions qui pourraient leur transmettre le message sur les services auxquels elles ont accès ou non? Parce que vous avez aussi mentionné la barrière linguistique.

M. Claude Petit: Oui, il y a la barrière de la langue au départ.

Comme je viens de le dire à Peter, nous n'avons pas assez d'argent pour communiquer avec eux par téléphone. L'ordinateur est un bon outil, s'ils savent l'utiliser. Nous pouvons l'utiliser pour les messages de moi à eux s'il y a quelque chose de nouveau. Comme je l'ai dit, j'ai rencontré l'ombudsman la semaine dernière — c'est dans le collimateur pour les anciens combattants —, mais il doit déjà s'occuper de 7 000 personnes, donc comment pourra-t-il communiquer avec elles une à une? Nous avons un problème parce que nous n'avons pas assez d'argent pour bien communiquer.

Quand on communique avec des Autochtones, les aînés nous repoussent. Il faut donc essayer d'aborder les plus jeunes membres de la famille et de leur dire: « Écoutez, c'est bon pour vous. » J'ai de la difficulté à convaincre ma propre mère d'aller dans un centre de soins.

Mme Betty Hinton: Je comprends.

Nous ne sommes pas ici pour discuter d'indemnisation, ni du financement des organismes, mais pour discuter de ce que nous pouvons faire pour les anciens combattants. J'ai lu quelques-unes de vos recommandations, et j'aimerais vous poser quelques questions, si vous me le permettez.

En réponse à votre commentaire comme quoi vous n'avez pas participé à l'examen des soins de santé, c'est ce pourquoi vous êtes ici aujourd'hui, monsieur, pour vous exprimer à ce sujet.

Voici donc les questions qui me taraudent. Combien de membres votre organisme compte-t-il? Tenez-vous une liste de vos membres? Comment votre organisme est-il financé? Ce sont trois questions clés sur le financement. Ma quatrième est la suivante: pouvez-vous me dire quels aliments entreraient dans la catégorie des « aliments traditionnels offerts aux anciens combattants autochtones » mentionnés dans votre 13^e recommandation. Pouvez-vous me décrire en quoi consistent les « aliments traditionnels », pour que nous comprenions tous un peu mieux?

M. Alistair MacPhee: Je suis contente de répondre à cette question.

Je vais tout d'abord faire un pas en arrière. Quand des anciens combattants autochtones arrivent dans un centre de soins de longue durée ou un hôpital, c'est tout un choc pour eux de quitter le milieu autochtone pour un environnement général, faute de meilleur mot, où l'on n'est pas sensible aux particularités autochtones, pas même à la langue. J'ai lu le compte rendu de vos séances précédentes, et vous avez parlé de la solitude que les anciens combattants ressentent dans le système. Je serais porté à dire qu'elle est encore plus grande chez les anciens combattants autochtones, parce que non seulement se retrouvent-ils dans un environnement étrange, loin de leur communauté, mais la nourriture qu'on leur sert ressemble bien peu à ce qu'ils ont l'habitude de manger dans leur culture.

Je pense qu'il serait très avantageux de reconnaître les aliments traditionnels ou de prendre des mesures pour servir des aliments traditionnels dans le système.

•(1630)

Mme Betty Hinton: Quels sont les aliments traditionnels?

M. Alistair MacPhee: Oh, je m'excuse. Il s'agit de cerf, d'original, de saumon sauvage, de lapin. L'alimentation varie d'une région à l'autre et selon le groupe autochtone: les Métis, les Inuits, les Autochtones des réserves.

Je pense que c'est la meilleure façon pour moi de répondre à votre question.

Mme Betty Hinton: Eh bien, sachez que pendant mes 10 premières années de vie, c'est précisément ce que j'ai mangé: du cerf, de l'original, du caribou, etc. Mon père était tout un chasseur. Soit dit en passant, je suis métisse.

Pour revenir à ce que nous pouvons faire aujourd'hui dans le cadre de l'examen des soins de santé, vous avez aussi mentionné ne pas faire partie du Conseil consultatif de gérontologie. Je déduis de vos propos que vous aimeriez en faire partie. Je présume que vous y ajouteriez probablement une perspective culturelle.

Est-ce bien votre intention? Est-ce la raison pour laquelle vous voulez en faire partie, parce que vous croyez qu'il y a des différences entre les besoins culturels des Autochtones, des Métis, des Inuits et des non-Autochtones en gérontologie? Est-ce la raison pour laquelle vous souhaitez en faire partie?

M. Alistair MacPhee: Exactement. Je pense que pour qu'un tel exercice soit crédible, les Autochtones doivent y contribuer et se manifester. Idéalement, les anciens combattants autochtones s'exprimeraient eux-mêmes. Ce serait la forme la plus pure.

Comme vous avez entendu Claude le dire, l'ANACA n'a pas les moyens de participer à ce type d'activité. Cependant, si nous en avions les moyens financiers, ils pourraient y participer.

Mme Betty Hinton: Avant qu'il ne me coupe la parole, et il va le faire, parce qu'il est sournois...

Le président: Je vous interromps déjà.

Mme Betty Hinton: Oh! Voilà, c'est fait. Je n'ai rien dit.

Le président: Je ne fais que respecter le temps imparti. Vous y avez tous donné votre accord au début.

Merci, madame Hinton.

Passons maintenant au Parti libéral du Canada. C'est le second tour, donc vous aurez cinq minutes plutôt que sept.

Monsieur Murphy, vous avez cinq minutes.

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Petit ou monsieur MacPhee, vous l'avez peut-être dit dans votre déclaration, mais je ne m'en souviens pas. Votre organisme représente les Indiens inscrits, non inscrits, les Métis et les Inuits?

M. Claude Petit: Oui.

L'hon. Shawn Murphy: Y a-t-il un autre organisme qui représente d'autres anciens combattants autochtones inscrits?

M. Claude Petit: Ce n'était pas supposé. C'est pourquoi notre organisme a été mis sur pied. Il a été créé par Ron Irwin. À l'époque, il était ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada.

L'hon. Shawn Murphy: Y en a-t-il un autre maintenant?

M. Claude Petit: Nous essayons de rester ensemble, mais ils prennent leurs distances. Ils reçoivent de l'argent, donc... Vous savez, cela nous donne une bonne idée.

L'hon. Shawn Murphy: D'après ce que vous dites, alors, il y a un autre organisme de défense des anciens combattants autochtones qui reçoit de l'argent?

M. Claude Petit: Oui.

L'hon. Shawn Murphy: De quelle province vient-il? A-t-il un bureau central à Ottawa?

•(1635)

M. Claude Petit: Eh bien, le président des premières nations vient de Sarnia. J'ai participé à une réunion avec lui en ville la semaine dernière.

C'est toutefois un organisme de financement général. Il finance ses propres anciens combattants; il n'y a pas d'argent qui va directement aux membres faisant partie des anciens combattants.

L'hon. Shawn Murphy: D'accord.

Je vous remercie beaucoup de vos exposés. Je vous ai écoutés attentivement.

Parlons un peu du PAAC. C'est un excellent programme, l'un des meilleurs qu'offre le gouvernement. Il n'est pas aussi exhaustif qu'il devrait l'être, mais c'est un bon programme.

Vous dites que ce n'est pas l'admissibilité qui cloche, mais que le programme n'est pas adapté au mode de vie autochtone des régions rurales et éloignées du Canada, qu'il n'est pas adapté à la culture autochtone. Est-ce juste? Si les Autochtones voulaient en profiter à fond, ils seraient admissibles s'ils répondent aux critères, n'est-ce pas?

M. Claude Petit: Tout à fait.

L'hon. Shawn Murphy: Mais y a-t-il des employés d'origine autochtone qui travaillent aux Anciens combattants pour se rendre dans ces régions et s'occuper des Autochtones?

M. Claude Petit: Je sais qu'à Saskatoon, d'où je viens, il y a un Autochtone qui travaille pour le ministère. Je ne sais pas à quel point il voyage. Il a participé à l'une de nos réunions et nous a expliqué le PAAC, le programme dont vous parlez, ainsi que quelques autres nouveaux programmes pour les anciens combattants qui reviennent de l'Afghanistan, entre autres.

L'hon. Shawn Murphy: Bref, vous nous dites, et je suis d'accord avec vous, que si quelqu'un vit dans une partie rurale de la Saskatchewan, dans une collectivité autochtone éloignée, elle doit communiquer avec quelqu'un de Regina, je présume. Est-ce bien cela?

M. Claude Petit: De Regina ou de Saskatoon.

L'hon. Shawn Murphy: Il n'y a donc pas de lien entre la bureaucratie dans les grandes villes et la population des régions éloignées et rurales.

M. Claude Petit: En effet. Elles doivent se rendre à Saskatoon. Leurs rendez-vous avec des médecins et des spécialistes sont habituellement dans la région de Saskatoon-Regina. Ce que je déplore, c'est qu'ils ne sont pas...

Je touche une pension de 92 p. 100 (que j'ai accumulée de quelques emplois à Edmonton), mais je ne vois pas de médecin. Ils ne m'appellent pas pendant deux ans. Ils ne vérifient pas si je suis en train de mourir. Je suis bénéficiaire du PAAC. On ne me demande pas comment je me porte tant que je ne retourne pas voir le médecin, tous les deux ans.

L'hon. Shawn Murphy: J'aimerais parler un peu du paiement de base de 20 000 \$ pour les Indiens inscrits. Il y a d'autres paiements de base pour les anciens combattants commerçants et les autres. Je ne comprends toujours pas tout à fait moi-même, mais il doit bien y avoir des dossiers sur le service des Autochtones non inscrits ou des Métis. Ont-ils cherché ou avaient-ils droit à... ?

Je sais que les Autochtones qui sont revenus ont été très mal traités et qu'ils n'étaient pas admissibles à des terres selon la Commission d'établissement des soldats après la Seconde Guerre mondiale. Ces mauvais traitements ont été bien documentés et sont reconnus. Je comprends bien les problèmes que vivent les Autochtones non inscrits qui vivent en région éloignées mais je ne suis pas certain de comprendre le régime des paiements de base. Sur quoi se fonde-t-il?

Monsieur MacPhee ou monsieur Petit.

M. Alistair MacPhee: J'aimerais bien répondre à cette question.

En gros, ils déplorent que les anciens combattants autochtones n'aient pas eu droit aux prestations accordées en vertu de la Charte des anciens combattants de 1945.

L'hon. Shawn Murphy: C'est vrai.

M. Alistair MacPhee: La plupart des membres de l'ANACA déplorent l'incompréhension des conditions dans lesquelles les Métis et les Indiens non inscrits vivaient avant la guerre. Le taux d'alphabetisation y était bien bas et l'éducation, mauvaise.

Plus encore, on ne s'interrogeait même pas sur les besoins de ces anciens combattants, pas plus qu'on ne voulait les combler. Aucun mécanisme n'a été établi pour s'occuper de ce groupe. Dans le document que l'ANACA a soumis à l'ONU, nous avons qualifié la chose de discrimination flagrante des anciens combattants autochtones qui n'étaient pas inscrits ou qui étaient Métis, même s'ils étaient plus nombreux que les Indiens inscrits, soit dit en passant, monsieur.

C'est le fond de cette revendication. Jamais les personnes ne révélaient leur statut d'Autochtone, ne déclaraient qu'elles n'étaient pas inscrites ou qu'elles étaient métisses. Comme Claude le dit, quand on se tire dessus, personne ne se demande...

L'hon. Shawn Murphy: Oui, et cela l'explique bien. Vous affirmez que le lien culturel était nul entre ce groupe et le gouvernement de l'époque et que pour cette raison, ils n'arrivaient pas à s'entendre.

M. Alistair MacPhee: Voilà.

L'hon. Shawn Murphy: Merci beaucoup.

• (1640)

Le président: Merci.

Monsieur Gaudet du Bloc québécois, cinq minutes.

[Français]

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Merci, monsieur le président.

Je pense vous avoir vu pour la première fois en 2003, lors du pèlerinage en Corée. Je faisais partie de la délégation canadienne. J'ai pu pour la première fois admirer le travail des anciens combattants. Je me suis rendu compte qu'en Corée, vous étiez reconnus comme vous devriez l'être ici même, au pays.

Au printemps 2007, j'ai participé à une séance du Comité des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. J'ai appris à cette occasion que sur un budget de 10 milliards de dollars, 4,6 milliards de dollars étaient consacrés à des frais d'administration. En va-t-il de même au ministère des Anciens Combattants pour ce

qui est de l'association autochtone? Je vais adresser la question à M. MacPhee.

[Traduction]

M. Alistair MacPhee: C'est une bonne question. Dans le monde autochtone, quand on entend parler de grands investissements, c'est pour les bandes touchées par la Loi sur les Indiens et les réserves. C'est là où l'essentiel de l'argent est investi, et il ne reste aux Indiens non inscrits et aux Métis que... Il y a des fonds plus modestes qui viennent du gouvernement fédéral.

Par exemple, je sais (je l'ai vu dans le compte rendu de vos dernières réunions) que vous avez parlé du diabète de type 2. Vous avez entendu un témoignage de Santé Canada selon lequel il y avait une stratégie sur le diabète chez les Autochtones. Cela semble bien positif, sauf que l'argent attribué aux Indiens non inscrits et aux Métis n'est que pour la prévention et l'éducation. Toute stratégie en santé doit reposer sur cinq piliers pour porter fruit: les soins, le traitement, la recherche et les autres éléments.

C'est donc l'histoire classique, c'est très représentatif de la façon dont le gouvernement fédéral choisit de s'occuper des Autochtones.

[Français]

M. Roger Gaudet: Merci.

Je vais lire les recommandations 15 et 16, que vous connaissez sans doute par coeur:

(15) Que le ministère des Anciens Combattants, en collaboration avec l'ANACA, établisse des lignes directrices claires pour les fonctionnaires fédéraux de sorte qu'ils puissent surveiller les soins de longue durée sensibles au plan culturel des anciens combattants autochtones et explicitement pour les établissements exploitant à contrat pour le ministère des Anciens Combattants.

J'aimerais que M. Petit ou M. MacPhee me dise ce que ça signifie.

[Traduction]

M. Alistair MacPhee: Si je comprends bien, vous voulez une explication sur le numéro 15.

[Français]

M. Roger Gaudet: Je ne veux pas que vous me donniez une explication, mais que vous me disiez ce que vous attendez du gouvernement.

[Traduction]

M. Alistair MacPhee: Oui. Je pense que l'ANACA recommande que les fonctionnaires d'ACC travaillent avec les peuples autochtones, les anciens combattants autochtones, qu'ils préparent des lignes directrices sur la façon d'organiser un programme de soins de longue durée sensible à la culture. Ce serait, à mon avis, une stratégie très rudimentaire, de première phase.

En ce moment, il n'y a pas de dialogue, donc il n'est pas surprenant que ces programmes n'existent pas. Le ministère doit s'engager à dialoguer davantage avec les anciens combattants autochtones et les peuples autochtones pour concevoir des mesures du genre. Il y a toutes sortes d'outils possibles : des lignes directrices, des programmes de formation et j'en passe.

[Français]

M. Roger Gaudet: À mon avis, on retrouve dans les recommandations 17 et 18 la même chose que dans la recommandation 16. On dit ceci:

(18) Que le ministère des Anciens Combattants accorde une haute priorité aux programmes culturels autochtones pour les anciens combattants autochtones dans les établissements de soins de longue durée.

Je comprends de quoi il s'agit. Ma mère, qui a toujours vécu à la campagne, ne pourrait pas aller vivre au beau milieu d'une grande ville. Elle en mourrait deux mois, voire deux jours, plus tard.

J'aimerais savoir ce que ça signifie pour vous.

[Traduction]

M. Alistair MacPhee: C'est un élément très important. Nous avons déjà parlé un peu des anciens combattants autochtones placés dans des établissements de soins de longue durée. C'est tout un choc pour n'importe qui d'être placé dans un centre de soins de longue durée, et c'est encore pire si l'on est Autochtone. La personne était probablement un aîné dans sa collectivité, mais elle n'est plus qu'un numéro de patient dans le centre de soins de longue durée. Il n'y a aucun lien avec le programme culturel.

Je crois donc que le ministère devrait participer à la mise en place de programmes sensibles à la culture et collaborer avec la communauté autochtone pour les déployer. Les gens pourraient participer; les détenteurs du savoir traditionnel pourraient participer; des groupes culturels pourraient aller visiter les anciens combattants, ce qui atténuerait le choc.

Merci.

● (1645)

Le président: Merci infiniment.

Merci, monsieur Gaudet.

Je vais profiter du fait que ce soit le tour des conservateurs pour cinq minutes afin de poser moi-même quelques questions.

Quand j'étais au Pentagone, il y avait un charmant monument en mémoire des interlocuteurs Choctaw, qui ont réussi à battre les machines de décryptage allemandes ou japonaises pendant la Seconde Guerre mondiale grâce à leurs communications.

Il y a aussi un autre exemple auquel je pense, et vous le connaissez peut-être, c'est celui d'Ed Borchert. Il s'occupait de la cantine au Musée des régiments de Calgary. Il a fait partie des Rangers ou des Éclaireurs, quelque chose du genre. C'est un groupe qui a un taux d'échec très élevé au sein des Forces canadiennes. Il participe à des déploiements anticipés pour préparer les pistes d'atterrissage et ce genre de choses. Ce groupe a un taux de décrochage de 80 p. 100. C'est un homme impressionnant.

Il y a une chose que j'aimerais vous demander. Elle ne porte pas nécessairement sur la santé ou cet examen en tant que tel, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez. J'espère que le secrétaire parlementaire ne se fâchera pas trop. Les Gurkhas avaient une fière tradition de servir l'Empire britannique. Ils étaient reconnus comme un peuple guerrier dans ses façons de faire. Je me demande si l'on a déjà seulement envisagé de créer un régiment autochtone au sein des Forces canadiennes.

M. Claude Petit: On m'en a parlé. En fait, il y a un gars à l'hôtel qui m'a demandé: « Pourquoi ne créeriez-vous pas votre propre régiment? »

J'en ai parlé à un général pendant un voyage à l'étranger. On ne peut pas créer un régiment du jour au lendemain, mais je pensais qu'on pourrait commencer par quelque chose comme le programme Raven. L'autre programme qui existe à Wainwright est le programme Bold Eagle. Il y a des jeunes qui en ressortent. Je suis allé au camp de Victoria. Ce serait une bonne idée de démarrer un programme du genre, s'ils étaient rassemblés en un groupe. Éventuellement, on pourrait former un régiment de la force d'un bataillon, non pas un bataillon, mais un régiment, parce que tous les Autochtones finissent par mourir.

Le président: Vous avez mentionné le programme Bold Eagle, qui est associé à Wainwright, ainsi que le programme Raven, n'est-ce pas?

M. Claude Petit: Je siège à ce comité. Il est basé à Victoria, et c'est un programme naval. Il y a des jeunes qui viennent de Winnipeg. J'ai également proposé à la Force aérienne que les trois groupes... pour qu'ils puissent joindre les rangs de l'armée s'ils le souhaitent.

Le président: C'est intéressant. Vous êtes donc assez ouvert à l'idée.

M. Claude Petit: En effet. Cela vient de ce que je fais. C'est la raison pour laquelle j'ai reçu l'Ordre du Canada. Je travaille avec les jeunes pour les sortir de la rue et les aider à se reprendre en mains. Nous avons quelques gars qui se sont rendus à l'université.

Je suis président d'un centre d'amitié à Saskatoon. J'essaie aussi de fonder un groupe de cadets. C'est un autre aspect du programme qui les pousserait vers les programmes Bold Eagle et Raven, après quoi ils pourraient continuer.

Après, c'est la discipline qui fait le reste. Peu importe le point de vue. Ce peut être blanc, bleu, noir ou vert, peu importe. C'est ce dont les jeunes de nos jours ont besoin. Il y a des gangs à Edmonton et à Calgary. À Winnipeg, c'est particulièrement grave, et même à Saskatoon. Je suis toujours en train de repeindre ma porte de garage. C'est vraiment grave.

● (1650)

Le président: Je pense que c'est une excellente idée, monsieur. Je suis content d'entendre que vous êtes ouvert. Qui sait? Peut-être qu'un jour, je vais en reparler avec vous.

M. Claude Petit: Certainement, j'en serais ravi.

Le président: J'y vois beaucoup de mérite.

C'est tout le temps que j'avais, il me reste 30 secondes. N'est-ce pas impressionnant? Je donne l'exemple, non?

C'est de nouveau le tour du Parti libéral du Canada et de M. St. Denis, pour cinq minutes.

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapusking, Lib.): Merci, monsieur le président.

Messieurs, je vous remercie d'être ici. Votre collaboration est extrêmement utile. Nous essayons de voir clair dans les enjeux qui touchent les anciens combattants en général, mais aussi dans le fait que nos anciens combattants sont répartis entre tellement d'organismes différents. Je pense que c'est assez troublant, du moins pour moi. Je sais qu'il y a comme une association des associations, mais à long terme, plus nous pourrions travailler ensemble, le mieux nous nous en porterons, d'après moi.

J'aimerais cibler un peu les services de santé et la qualité de la vie de nos anciens combattants. Vous avez mentionné le problème de l'analphabétisme chez les anciens combattants autochtones.

Mon ami Roger Valley nous a expliqué que beaucoup d'anciens combattants qui se sont joints à l'armée ont appris l'anglais — et j'espère que j'ai bien compris, Roger. Ils ont vécu loin de chez eux pendant quelque temps, puis sont retournés dans leur collectivité, leur réserve ou ailleurs et dans bien des cas, ils ont perdu le contact avec leur langue traditionnelle. Ils pouvaient peut-être encore communiquer un peu, mais avec le temps, ils ont perdu leur aptitude à parler anglais. Ils le comprenaient, mais ne pouvaient plus le parler, parce qu'il n'y avait personne aux alentours qui parlait anglais dans certaines collectivités.

Avez-vous une idée, ne serait-ce que d'après votre expérience, du pourcentage d'anciens combattants autochtones (les Indiens inscrits ou non, les Métis et les Inuits) qui ne s'inscrivent pas aux programmes comme le PAAC en raison des obstacles linguistiques?

M. Claude Petit: Quand cet organisme a été créé, nous avons réalisé un sondage, mais la majorité des anciens combattants sont disparus maintenant. La plupart ont combattu pendant la Seconde Guerre mondiale. Il n'y a à peu près pas d'Inuits, mais il y en a peut-être quelques-uns. Nous en avons un dans notre organisme ici.

En pourcentage, je ne pourrais pas vous donner de chiffre précis. Que voulez-vous savoir?

M. Brent St. Denis: Je me demandais seulement dans quelle mesure l'analphabétisme était pour les anciens combattants autochtones en général un obstacle qui les gênait trop ou les empêchait même d'essayer de se prévaloir des programmes. À moins qu'ils n'aient plutôt l'habitude d'essayer de trouver de l'aide?

M. Claude Petit: Oh! Vous n'obtiendrez jamais de réponse à cela. Même si on les interrogeait, ils ne nous diraient pas quel est leur degré d'éducation. Les aînés vous diront qu'ils n'en ont aucune. Ils signent encore un chèque d'un X. C'est à ce point. Les gens ne s'en rendent pas compte.

Bref, ils ne l'admettront pas. Ils ont honte.

M. Brent St. Denis: Je suppose donc qu'il serait raisonnable de présumer que l'analphabétisme constitue un obstacle pour un grand pourcentage.

M. Claude Petit: Pour beaucoup, en effet.

M. Brent St. Denis: Vous avez mentionné avoir demandé au ministère si vous pouviez avoir les noms, numéros de téléphone et adresses, je suppose, des anciens combattants de la Corée?

M. Claude Petit: Non, de tous les anciens combattants.

• (1655)

M. Brent St. Denis: De tous les anciens combattants de la Saskatchewan?

M. Claude Petit: De la région de Saskatoon. Le ministère fonctionne par région, c'est donc à ce bureau qu'ils s'adressent. Quand j'étais président des anciens combattants de la Corée, j'ai demandé à l'un de nos agents de liaison d'aller voir si nous pouvions avoir un téléphone et un bureau pour faire des appels.

M. Brent St. Denis: Dans la même foulée, je peux comprendre le point de vue d'un bureau qui ne veut pas communiquer le nom et le numéro de téléphone de quelqu'un — à tout le moins sans permission — pour des raisons de protection de la vie privée. Estimez-vous qu'il serait logique que quelqu'un...

Si le ministère était prêt à demander à un ancien combattant s'il accepte que le ministère donne son nom et son numéro à l'ANACA ou à la Légion, peut-être pourrions-nous inverser la règle pour que l'ancien combattant puisse donner la permission au ministère de communiquer avec lui. Je doute que quelqu'un se soit posé cette

grande question. Je sais que mon ami, M. Valley de Kenora, l'a posée souvent, parce que les députés ne savent pas qui sont les anciens combattants, sauf par la Légion, autre autres. Et si les anciens combattants étaient prêts à donner leur autorisation?

J'aimerais avoir une réponse à cette question, monsieur le président.

M. Claude Petit: Je vais vous répondre.

Nous avons un bureau; nos réunions se tiennent ici, à la Légion. Chaque Légion du Canada a un officier de service. Son seul moyen de trouver les anciens combattants, c'est par la liste de ses membres. C'est de cette façon que nous retraçons les nôtres.

Je doute que le ministère des Anciens combattants ne vous donne des noms.

M. Brent St. Denis: Merci.

Le président: Merci, monsieur St. Denis.

La parole va maintenant au Parti conservateur du Canada et à M. Shipley pour cinq minutes.

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Petit, d'être venu nous rencontrer et de tout ce que vous faites, bien sûr. Évidemment, vous avez été actif dans les Forces canadiennes, mais aujourd'hui, vous aidez les anciens combattants comme les jeunes, vous les guidez dans leur vie.

Il y a un groupe qui a été formé dans une des premières nations près de chez moi, et c'est très bien, en fait, c'est un peu comme ce que vous disiez. Ce groupe encourage des jeunes, leur donne de la discipline et un but. Il les garde loin des gangs et leur donne un objectif de vie.

Ma question porte sur les soins de santé, donc j'aimerais revenir à ce que vous avez dit sur la communication. Nous entendons toujours la même chose concernant les anciens combattants: comment faire pour pousser les gens à demander de l'aide quand ils ont besoin de services de santé? Comment faire pour rendre ces services accessibles et pour qu'ils sachent qu'ils existent?

Vous avez tout à fait raison, dans certains cas, le problème est l'analphabétisme et dans d'autres, la fierté. Ils ne veulent pas admettre qu'ils ont un problème de santé ou qu'ils ont besoin d'aide pour rester chez eux. Nous convenons tous de l'importance de rester chez soi le plus longtemps possible et de demeurer au sein de sa collectivité le plus longtemps possible.

Je pense que le ministère a aussi un agent de communication autochtone. Êtes-vous au courant?

M. Claude Petit: Nous avons essayé de lui demander des fonds. Encore une fois, il faut faire des pieds et des mains.

M. Bev Shipley: Tout n'est peut-être pas toujours une question de fonds. D'après ce que je comprends, il y a des services pour aider les membres de la famille à comprendre les programmes, à se renseigner sur les services et les prestations. Je me demandais si vous aviez communiqué avec les membres de ces groupes pour leur demander leur avis.

Vous avez également mentionné être allé voir l'ombudsman. Vous avez rencontré notre nouvel ombudsman, et je suis heureux de l'entendre. Voyez-vous en quoi sa fonction sera utile pour régler une partie des problèmes que vous soulevez?

M. Claude Petit: Oui, elle sera utile. Il est encore en train d'établir sa structure et sa façon de faire, sa façon d'aborder le gouvernement.

Mais quelle était votre première question encore?

M. Bev Shipley: La première partie portait sur l'agent de communication autochtone. Son mandat ne touche pas le financement; il est là pour sensibiliser les gens aux programmes, aux services et aux avantages.

M. Claude Petit: Oui, je le sais. Je l'ai dit parce que nous ne sommes jamais invités. Quand on organise des choses comme celle-là pour les Autochtones, j'aimerais être invité à y participer. Il y a seulement des personnes... différentes qui sont invitées à ces activités.

• (1700)

M. Bev Shipley: Mais d'après ce que je comprends du ministère, cette personne — ou ces personnes — peut être mise à contribution pour faire le pont avec vous ou d'autres anciens combattants et vous aider à profiter des programmes ou des prestations.

M. Claude Petit: Bien sûr, mais nous ne connaissons même pas l'existence du programme.

M. Bev Shipley: Je pense pourtant que c'est ce qu'ils font.

M. Claude Petit: Et bien, ils ne communiquent pas avec nous pour nous dire en quoi consiste le programme.

M. Bev Shipley: D'accord.

Vous vous rencontrez dans les légions, d'après ce que vous dites. Est-ce que les légions sont au courant de ces programmes?

M. Claude Petit: Probablement. Leur agent de service l'est probablement.

M. Bev Shipley: Alors, avez-vous une bonne relation solide avec les légions, pour travailler avec ces fournisseurs de service?

M. Claude Petit: Je suis membre de la Légion, mais je ne... Vous savez, j'ai autre chose à faire.

J'essaie de comprendre pourquoi le ministère ne parle pas à notre groupe pour nous dire quels sont les services disponibles, comme vous l'avez dit, pour nos familles ou nos anciens combattants.

M. Bev Shipley: Je suppose que c'est un peu l'inverse, d'une certaine façon, si vous êtes au courant. Peut-être faut-il que quelqu'un prenne l'initiative pour tout le monde — pas seulement pour votre organisme —, que quelqu'un leur demande de vous parler des services qu'ils ont à offrir.

M. Claude Petit: C'est vrai. J'aimerais que l'information vienne de moi, parce que je l'inscrirais dans notre bulletin. Dans le bulletin, nous parlons de tous les besoins des anciens combattants. Il est envoyé à tous les centres d'amitié du Canada. Les principaux points de contact pour nous sont les centres d'amitié, les Métis de la région et les bureaux de bande des premières nations.

M. Bev Shipley: J'essaie de comprendre. Je ne saisis pas trop ce que vous attendez de cette personne ou de ce programme pour comprendre les services et les avantages auxquels vous avez accès. Je ne suis pas très bien depuis le début de la discussion. Est-ce que nous devons vous transmettre l'information ou avez-vous besoin des numéros pour les inscrire dans vos brochures?

M. Claude Petit: Non, je veux qu'ils communiquent avec moi. Je pense que c'est leur travail de veiller à ce que tous les groupes d'anciens combattants soient au courant de ces programmes. Dès que j'aurai l'information, je la transmettrai à mes membres.

M. Bev Shipley: Merci.

Le président: J'aime bien pointer l'horloge, de sorte qu'il n'y ait rien d'arbitraire. Chacun sait qu'il a dépassé son temps pour les questions.

Nous allons maintenant entendre M. Stoffer du Nouveau Parti démocratique, pour cinq minutes.

M. Peter Stoffer: Monsieur Petit, j'ai oublié de vous transmettre les salutations de Noel Knockwood, que vous connaissez. C'est le leader spirituel des Micmacs. Il est lui-même un ancien combattant de Corée.

M. Claude Petit: Oui, je le connais. J'ai déjà eu affaire à lui.

M. Peter Stoffer: Je l'ai appelé aujourd'hui et je lui ai dit que j'allais vous voir. Il m'a dit de vous saluer.

La question de la communication revient constamment à notre comité, de toutes les allégeances politiques. Quelle est la meilleure façon de communiquer? Est-ce l'Internet? Est-ce en ligne? Est-ce les bulletins? Est-ce les tribunes publiques? Est-ce par la Légion? Qu'est-ce que c'est? C'est probablement une combinaison de tous ces outils, n'est-ce pas?

J'ai tendance à être d'accord avec vous que l'idéal est la communication individuelle, compte tenu des préoccupations culturelles des premières nations, en raison des différences culturelles par rapport à la culture du reste du Canada.

Comme Mme Hinton l'a indiqué, c'est tout un défi. C'est facile à dire, mais c'est difficile à faire. Je vais vraiment devoir y réfléchir.

En aparté, je comprends les préoccupations de M. Anders sur le régiment autochtone. En fait, je n'y ai jamais pensé moi-même, mais je pense qu'il pourrait avoir du mérite en bout de ligne. Nous avons eu le deuxième bataillon de construction, le premier bataillon composé uniquement de Noirs pendant la Première Guerre mondiale. Ses membres devaient se rendre à des endroits comme la crête de Vimy avec des pelles pour toute arme. Ils n'avaient le droit que de creuser et de travailler; ils ne pouvaient pas tirer avant la toute fin, même si l'on pourrait croire qu'il aurait peut-être été préférable de donner un fusil à ces hommes pour aider leurs compatriotes.

Vous avez aujourd'hui l'occasion de rencontrer notre comité et vous avez eu l'occasion de rencontrer l'ombudsman. Avez-vous eu l'occasion de rencontrer M. Thompson ou son personnel pour discuter des recommandations que vous avez à formuler? Lui avez-vous demandé de le rencontrer en temps opportun pour passer en revue ces recommandations?

• (1705)

M. Claude Petit: Ce sont des nouvelles recommandations de notre organisme, qui viennent de différentes provinces et de différents territoires, parce qu'ils sont différents. Comme vous le dites, la communication se fait différemment dans les bandes. Même les anciens combattants ne nous parlent pas. Vous savez ce que c'est. C'est terrible.

M. Peter Stoffer: Je comprends. Allez-vous demander une rencontre avec M. Thompson quand vous en aurez la chance ou quand il aura du temps?

M. Claude Petit: J'ai demandé beaucoup de rencontres avec lui. Je n'ai pas encore eu l'occasion de le joindre.

M. Peter Stoffer: Pas encore, très bien.

C'est ma dernière question. Il y a quelques années, nous avons fait un voyage, et l'un de nos collègues (j'ai oublié son nom, mais il avait un ukulélé)... Comment s'appelait-il encore? Il était de l'ANACA et il jouait toujours du ukulélé.

M. Claude Petit: Oh, vous voulez dire...?

M. Peter Stoffer: Bob? Je ne me rappelle plus de son nom. Je ne suis pas certain de son nom, mais je lui ai promis des homards et je n'ai pas tenu parole. Il m'avait pour sa part promis une cravate.

Merci beaucoup d'être venu nous voir aujourd'hui.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Stoffer.

M. Sweet dit vouloir poser une question.

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Je n'ai que quelques courtes questions.

Premièrement, monsieur Petit, je vous remercie infiniment de vos services, et je ne parle pas seulement de votre service en Corée. L'Ordre du Canada sur votre poitrine signifie que vous devez avoir fait quelque chose de très significatif pour recevoir un tel honneur de la Gouverneure générale, et c'est apprécié.

Je veux vous poser deux questions. On a parlé un peu d'autres organismes qui se sont dissociés du vôtre. Quel est le nombre total d'organismes au Canada qui représentent les Autochtones, les Inuits, les Métis et les premières nations? Y en a-t-il cinq - six?

M. Claude Petit: Non, il y a seulement trois groupes principaux. Mais comme je l'ai indiqué, chacun s'occupe de sa propre affaire. Leur financement est global, et les fonds viennent en partie d'Ottawa.

M. David Sweet: D'accord.

Je crois que vous avez dit que votre organisation compte 4 000 membres. Ai-je bien compris?

M. Claude Petit: Non, c'est plutôt 400. Le nombre tourne autour de 4 000 lorsqu'il est question des paiements pour...

M. David Sweet: D'accord; 4 000 c'est votre rayonnement possible.

Quant à cette préoccupation relative au message à transmettre aux intéressés et à la nécessité de faire connaître vos services, notamment, d'après ce que vous avez pu constater, est-ce que les gens sont généralement satisfaits des services offerts une fois que cette connexion est établie?

M. Claude Petit: Prenez par exemple notre bulletin d'information. Nous n'avons aucun ancien combattant francophone. Nous avons des anciens combattants américains au Québec, mais voilà qu'il nous arrive, du Nouveau-Brunswick, des anciens combattants francophones qui ne parlent même pas l'anglais. Nous commençons à les intégrer par le truchement de ce bulletin.

M. David Sweet: Je comprends parfaitement bien le message que vous nous communiquez depuis une heure et demie. La clé réside dans le rapprochement, tant au niveau de la langue que de la technologie et des relations interpersonnelles. Mais une fois que ce rapprochement est effectué et que vous avez effectivement réussi à rejoindre un ancien combattant dans votre communauté pour lui donner accès aux services du ministère, ceux-ci sont-ils généralement satisfaisants?

M. Claude Petit: Il y a toujours des problèmes avec les services, mais nous essayons tout de même de les aider. Cliff Chadderton nous est d'un grand secours à ce chapitre. Il est très influent et peut compter sur un grand nombre de personnes-ressources pouvant contribuer à la mise en place des mesures d'aide requises pour

l'ancien combattant. Une grande quantité d'informations sont nécessaires avant même de pouvoir s'adresser au ministère.

M. David Sweet: Je vais essayer encore une fois de reformuler ma question. Lorsque Cliff apporte sa contribution, que tous les formulaires et toutes les formalités sont remplis, et que la demande est présentée comme il se doit, les anciens combattants sont-ils d'une manière générale satisfaits des services qu'ils reçoivent?

M. Claude Petit: Encore faut-il que la demande soit approuvée. L'approbation, c'est tout ce qui compte. Il m'a fallu quatre ou cinq tentatives pour que la mienne soit approuvée.

M. David Sweet: D'accord, mais une fois l'approbation obtenue? D'une manière générale, êtes-vous...?

J'essaie simplement de mieux cerner vos préoccupations. Je crois que ce qui importe avant tout c'est la capacité d'aller rejoindre ces gens, sans oublier bien sûr d'autres éléments comme la qualité des installations et l'accès à des aliments adaptés à votre réalité culturelle. Mais si l'on s'en tient aux services offerts, lorsque la demande est présentée en bonne et due forme, qu'elle est accueillie par le Tribunal des anciens combattants et que vous finissez par obtenir les services, ceux-ci sont-ils plus souvent qu'autrement à la satisfaction de votre communauté?

• (1710)

M. Claude Petit: Je dois dire que non. Il y a toujours quelque chose qui manque ou qui n'a pas été approuvé. C'est une affaire personnelle. Mais pour dire les choses comme elles sont, il reste quand même qu'ils ne sont pas heureux du traitement que leur accorde le ministère des Anciens combattants.

M. David Sweet: Il y a donc d'autres problèmes, en plus de ceux relevés dans vos recommandations.

M. Claude Petit: Tout à fait.

M. David Sweet: Avez-vous discuté de ces questions avec l'ombudsman pendant que vous y étiez?

M. Claude Petit: Non, nous n'avons pas encore eu la chance de le faire. Il n'est pas encore en fonction. Il n'a pas commencé son travail.

M. David Sweet: D'accord, mais vous nous avez dit que vous lui aviez parlé pour lui fournir notamment de l'information au sujet de votre organisation.

M. Claude Petit: Oh, il est assurément au courant; j'ai été invité. Et j'ai soumis des propositions concernant le traitement déficient de nos dossiers ainsi que les difficultés de communication — je le répète, c'est ça le problème — entre nous et nos anciens combattants. Nous n'avons pas les fonds nécessaires à cette fin.

M. David Sweet: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Sweet, vous avez fait cinq minutes pile, pas une seconde de plus; je suis vraiment impressionné.

Nous passons maintenant à M. Perron.

[Français]

Vous disposez de cinq minutes, monsieur Perron.

M. Gilles-A. Perron: Ce sera bref, monsieur Petit. Je sens une certaine frustration dans vos réponses. Ça ne bouge pas assez vite pour vous, et vous ne vous sentez pas bien servi.

Ma question est pas mal délicate. Les Autochtones sont reconnus pour ne pas aller voter régulièrement. Leur taux de participation est très bas, ce qui fait qu'ils ont peu de poids politique. Cette participation politique active peut-elle être l'une des raisons pour lesquelles vous vous sentez plus ou moins aidés ou écoutés par le ministère des Anciens Combattants et par nous, politiciens? Cela m'inclut.

[Traduction]

M. Claude Petit: Je ne crois pas que nous recevions suffisamment d'attention de qui que ce soit, et c'est vrai tant pour les politiciens que pour le ministère des Anciens combattants. Je ne sais pas, mais toutes les fois que je parle à quelqu'un, on dirait que cela tombe dans l'oreille d'un sourd.

Nous n'avons même pas eu de réponse à la présentation que nous avons soumise il y a deux ou trois ans au gouvernement, au ministère des Anciens combattants, concernant la proposition relative aux anciens combattants de Hong Kong et de la marine marchande. Il s'agissait simplement de faire valoir que tous ceux qui méritent la gratification devraient l'obtenir.

Il n'est pas juste que seuls les membres des premières nations touchent les 20 000 \$. Ce n'est pas équitable pour les Métis, les Indiens non inscrits et les Inuits. Nous sommes tous des Autochtones et cela est inscrit dans la Constitution. Mais nous n'avons pas reçu ce paiement et on ne nous a jamais dit pourquoi. C'est le ministère qui décide lui-même de la façon dont ces cas seront traités.

C'est un autre problème. Comme je l'ai déjà dit, j'ai dû faire des pirouettes pour obtenir cet argent. J'ai également dû aider un ancien combattant du Nord de l'Ontario pour qu'il touche ses 20 000 \$.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Je comprends votre explication, mais j'essaie de trouver pourquoi la situation est ainsi. Il n'y a pas de raison. J'ai eu une idée baroque ou stupide pendant que je vous écoutais: est-ce parce que vous ne participez pas assez au vote et que vous n'avez pas de poids politique?

Je ne comprends pas pourquoi on vous ne répond pas. Je ne comprends pas pourquoi on vous n'écoute pas. Je ne comprends pas. Il n'y a pas de raison. Pourquoi? Est-ce dû à votre poids politique? Qu'est-ce que c'est? Pourquoi ne vous écoute-t-on pas? C'est ma question.

[Traduction]

M. Claude Petit: Eh bien, c'est le gouvernement. C'est simplement le gouvernement. Cela n'a rien à voir avec la manière dont je vote. Je me rends tout seul dans l'isoloir...

M. Gilles-A. Perron: Mais vous allez voter...

M. Claude Petit: Non, non, il s'agit plutôt... Peut-être devrais-je déménager au Québec.

Des voix: Oh, oh!

M. Claude Petit: Mais je crois que cela n'a rien à voir avec le vote. Quand on pense aux premières nations, ou aux Autochtones du Canada, il faut se souvenir que c'était leur territoire. Des accords ont été conclus avec eux, et j'estime qu'ils méritent ce qu'ils ont obtenu.

Je suis Métis, mon ancêtre est venu de France et a marié une Autochtone. C'est ce qui fait de moi un Métis. Je suis un Métis français. Nous sommes sur le territoire des premières nations et je crois qu'on devrait les traiter en conséquence. Toutes les fois qu'elles demandent quelque chose, cela devrait venir de l'autre peuple du Canada. Essayez de considérer les choses dans cette perspective. C'est ce que je fais moi-même.

Je n'ai pas à me rendre voter pour affirmer mon identité autochtone, et personne ne devrait avoir à le faire. Cela me met vraiment hors de moi lorsqu'on me dit que je dois voter pour obtenir quelque chose; d'autant plus que je suis un ancien combattant. Je ne crois pas que ce soit le cas.

Pour ce qui est des premières nations, on entend beaucoup de plaintes à propos de différents autres agissements pouvant notamment avoir un impact sur la santé, au sujet des gangs, de la drogue et de choses semblables. Personne ne fait rien pour améliorer la situation. J'essaie d'aider les cadets dans le cadre du programme Bold Eagle, et il y a également le programme Raven à Victoria. Si nous avons davantage de programmes semblables pour les jeunes Autochtones... mais pas seulement pour eux; ce serait profitable pour les autres jeunes Canadiens également.

Vous devez vous rappeler qu'ils ont été les premiers à s'installer ici. Nous sommes sur leur territoire. Des accords ont été conclus avec le gouvernement du Canada. Je pense que c'est de cette manière qu'il faut voir les choses.

Je n'ai pas à aller voter pour obtenir de l'argent. S'ils ne veulent pas m'en donner, c'est leur décision. Je me présente seul dans cet isoloir. Je vote de la manière que je juge appropriée.

Vous avez raison également, car un grand nombre de gouvernements ont adopté cette perspective. Comme vous le savez, la Saskatchewan est maintenant dirigée par le Parti conservateur — nous avons eu un gouvernement néo-démocrate pendant une longue période — ce qui change beaucoup de choses.

• (1715)

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Je ne le pense pas, monsieur, je pense que c'est plutôt le fait de ne pas voter.

[Traduction]

Il me reste bien 12 secondes, monsieur le président?

Le président: Non, vous avez dépassé le temps alloué; vous en êtes à six minutes, dix secondes.

Nous allons passer à M. Valley du Parti libéral. Vous avez cinq minutes.

Je voudrais simplement rappeler à tout le monde que la sonnerie pourrait se faire entendre à n'importe quel moment.

M. Roger Valley: Bonne nouvelle. J'ai la parole jusqu'à ce que la sonnerie se fasse entendre.

J'aimerais préciser quelque chose, Claude, et je vous prie de me corriger si j'ai tort. Je parle de mémoire, et on m'accuse parfois de ne pas écouter avec toute l'attention voulue.

J'ai parlé précédemment de mon père. Les militaires qui ont été démobilisés en 1945 et 1946 avaient droit à un certain montant d'argent. Il y avait un terme pour désigner ce paiement, mais j'ai bien peur qu'il m'échappe.

Une voix: Gratification.

M. Roger Valley: D'accord.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, mon père était du genre plutôt déterminé et il lui a tout de même fallu une dizaine d'années pour obtenir son argent. Les critères étaient très précis. Il fallait que ce soit pour une entreprise. En fin de compte, il a acheté une maison avec cet argent; il a ainsi pu en payer plus du tiers. C'est cette aide qui a été refusée de manière générale aux membres des premières nations, aux Autochtones et aux Métis parce qu'ils étaient tout simplement incapables de remplir les formulaires. Mon père essayait sans cesse des refus et continuait à aider un peu tout le monde parce que ces gens ne pouvaient pas remplir eux-mêmes les formulaires.

Est-ce que cela décrit assez bien la situation qui prévalait à la fin de la Seconde Guerre mondiale et dans les années qui ont suivi? Est-ce cette défaillance que le gouvernement a reconnu d'une certaine manière en 2002 en affirmant qu'il devait verser une indemnité parce qu'il avait mal agi, sans toutefois donner suite entièrement à cet engagement?

M. Claude Petit: Mon père a pu s'acheter une maison grâce à l'aide d'Anciens Combattants Canada, mais son partenaire, qui a été touché par les tirs ennemis en Italie — première division — vivait sur la réserve et n'a pas pu avoir une maison. Il habitait une simple cabane. C'était pourtant des anciens combattants provenant d'un même régiment.

Leur propre bande est en partie à blâmer à ce sujet. On leur a dit: « Vous avez déjà des terrains ici. Pourquoi en voudriez-vous d'autres? » On négociait.

Quant au paiement de 2 400 \$, vous y aviez droit que vous soyez ou non membre d'une première nation, mais la moitié des hommes admissibles ne l'ont même pas obtenu. Je pense que c'est la raison pour laquelle on a versé l'indemnité de 20 000 \$; elle tenait lieu de gratification.

• (1720)

M. Roger Valley: Toujours de mémoire — je rappelle que je n'étais qu'un enfant à l'époque — s'ils ne l'ont pas obtenu, c'est parce que les formulaires étaient trop complexes et les critères trop restrictifs. Mon père a accumulé les refus pendant plus de 10 ans parce qu'il n'entraît dans aucune des catégories très étroitement définies. Il n'était pas membre des premières nations. Il n'était pas non plus du genre à abandonner. C'était vraiment difficile.

J'essaie simplement de faire comprendre à mes collègues que ce n'était pas chose facile, d'autant plus lorsque la langue constitue un obstacle ou lorsque vous habitez à 800 kilomètres de la personne à laquelle vous devez parler. C'est ce que je m'efforce de faire valoir. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé par la suite d'offrir des mesures compensatoires en ratant toutefois partiellement son objectif.

Voyez-vous les choses de la même manière?

M. Claude Petit: Oui, c'est ce que je dirais. N'eut été de ma mère, mon père n'aurait pas pu obtenir son prêt pour petite exploitation rurale par l'entremise d'Anciens Combattants Canada. C'était tellement compliqué qu'ils ont dû faire appel à un avocat pour fermer le dossier. Ma mère ne connaissait pas une grande partie des critères applicables.

M. Roger Valley: Je sais que Alastair veut intervenir, mais je souhaiterais d'abord mentionner quelque chose. Je ne voulais pas vanter le mérite des avocats, mais c'est exactement ce que mon père a dû faire en fin de compte pour obtenir sa maison. Il a eu recours aux services d'un avocat.

M. Alistair MacPhee: J'aimerais porter à votre connaissance une situation que Cliff Chadderton m'a déjà signalée.

Il était membre des Royal Winnipeg Rifles et il y avait beaucoup de Métis dans son peloton et dans son régiment. Ils étaient d'excellents tireurs et de formidables soldats. Il disait qu'après la guerre, tout le monde avait grand hâte de rentrer à la maison et de reprendre une vie normale. Plusieurs années plus tard, il a décidé d'aller voir ce que devenaient ces Métis. Il a roulé jusqu'au Nord du Manitoba pour les retrouver et a pu constater qu'ils y étaient encore et vivaient exactement comme ils le faisaient dans les années 1930. Ils n'avaient accès à aucune prestation. Ils avaient repris leur mode de vie traditionnel. C'est là qu'il a pris conscience que quelque chose ne tournait pas rond avec ce programme.

À bien des égards, c'est de cette problématique dont nous traitons aujourd'hui.

M. Roger Valley: C'est ce qui me revient des moments passés autour de cette table; mon père avait obtenu cette maison parce qu'il avait servi sous les drapeaux, alors que ces personnes qui en avaient fait tout autant pour le pays n'avaient rien eu du tout. Leurs démarches ont toujours été infructueuses en raison de la barrière de la langue, des difficultés à remplir les formulaires et de tous les autres problèmes avec lesquels elles devaient composer.

Très brièvement, avant que le président ne m'interrompe ou que la sonnerie ne se fasse entendre, je ne saurais vous dire à combien de reprises j'ai soulevé ici même nos difficultés à cerner la clientèle que nous desservons, qu'il s'agisse d'anciens combattants dans la région ou de ceux qui reviennent d'Afghanistan. Il est difficile pour nous de le savoir avec précision. Compte tenu de tout le temps écoulé, je peux comprendre votre frustration lorsqu'il s'agit de retracer ces personnes. J'ai déjà indiqué ici qu'il devait bien y avoir un moyen de savoir qui sont nos anciens combattants de telle sorte que nous puissions communiquer avec eux; il suffirait peut-être simplement de leur fournir les coordonnées du bureau de leur député, lorsqu'ils sont libérés du service militaire, pour qu'ils puissent entrer en contact avec nous. Nous ne pouvons pas les retracer à moins qu'ils se présentent à nous, que nous les rencontrions par hasard, ou par le biais du bouche à oreille ou de la Légion canadienne. C'est une situation très pénible pour nous, car j'estime que nous échouons lamentablement dans nos efforts pour établir le contact avec nos anciens combattants.

Je ne sais pas si vous avez un commentaire à formuler à ce sujet avant que nous n'abordions d'autres questions. Je vous remercie à nouveau pour votre présence aujourd'hui.

M. Claude Petit: Il serait bon que nous soyons mieux informés. Ce sont des choses qui nous échappent. Les députés, tout particulièrement, devraient être mis au courant lorsqu'un jeune soldat rentre de mission en Afghanistan. J'ai des amis qui ont des enfants en mission à l'étranger et qui se retrouvent là-bas à faire trois rotations, une situation qui n'est pas particulièrement agréable.

M. Roger Valley: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Valley.

Du Parti conservateur, monsieur Cannan. Vous avez cinq minutes.

M. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC): Merci, monsieur le président.

Il nous reste très peu de temps et nous devons encore nous pencher sur une proposition de témoin, ce qui m'amène à vous remercier tous les deux pour votre comparution d'aujourd'hui.

Je vous suis également reconnaissant pour votre service militaire. Je regarde ces médailles que vous avez si bien méritées et je me dis que vous devez avoir un support dorsal pour vous aider à soutenir le tout, car cela doit être plutôt lourd.

En fait, nous sommes censés discuter des soins de santé et des autres services pouvant être offerts par l'entremise de votre organisation. Je pense que l'on s'est nettement écarté du sujet en plusieurs occasions. Je sais que notre gouvernement est loin d'être parfait, mais nous en avons fait davantage pour les anciens combattants au cours des dernières années que tout autre gouvernement à ma connaissance.

Les Métis de la Colombie-Britannique tiennent leur convention annuelle dans ma circonscription de Kelowna-Lake Country dans la vallée de l'Okanagan. Nous pouvons compter sur quelques-unes des communautés autochtones parmi les plus remarquables et les plus progressistes au Canada.

J'estime donc que nous devons prendre conscience qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire. Je vous suis reconnaissant pour les observations que vous avez formulées et la documentation écrite que vous nous avez fournie. Il y a toujours lieu d'améliorer les choses au chapitre des communications et je vais m'assurer de mettre le ministre et son personnel au fait de la situation.

Merci.

Le président: M. Cannan était le dernier intervenant sur ma liste.

La sonnerie va bientôt retentir et il nous reste encore une question à régler relativement à un témoin éventuel.

Je voudrais donc dire un grand merci à nos témoins. Il est possible que certains d'entre nous communiquions avec vous relativement à certaines des idées qui ont été soulevées aujourd'hui. Je veux également vous remercier du fond du coeur pour les services que vous avez rendus à notre pays. Je vais laisser le temps aux membres du comité d'aller vous serrer la main ou vous dire au revoir.

Chers collègues, nous avons encore un point à régler avant que la sonnerie ne se fasse entendre pour nous appeler à aller voter en Chambre.

M. Cannan a proposé Helen Gough comme témoin possible dans le cadre de notre examen des soins de santé. Elle est ergothérapeute.

Monsieur Cannan, voulez-vous nous parler de votre proposition?

• (1725)

M. Ron Cannan: Certainement, monsieur le président. Merci.

C'est la jeune femme qui a assisté à la dernière séance de notre comité en compagnie de son mari. Elle travaille à Anciens combattants Canada, mais elle comparaitrait à titre personnel en tant qu'ergothérapeute. Son époux est un capitaine actuellement en service dans nos forces.

Elle serait très intéressée à venir apporter un certain éclairage, à la lumière de l'expertise professionnelle qu'elle a accumulée, relativement aux améliorations que nous pourrions suggérer dans le cadre de notre examen des soins de santé. Elle s'efforcera de s'inspirer de son expérience pour suggérer quelques changements de sorte que nous puissions rendre notre système de soins de santé plus efficace pour nos anciens combattants.

Le président: Je dresse maintenant la liste des membres qui souhaitent intervenir.

M. St. Denis d'abord et M. Stoffer est en attente.

M. Brent St. Denis: Ce ne sera pas très long.

S'agit-il du couple qui était assis directement derrière vous, près du refroidisseur d'eau? D'accord. Il s'agit de toute évidence de gens qui habitent près d'ici, alors je ne crois pas qu'il y ait de problème, mais...

M. Ron Cannan: En fait, ils sont actuellement en garnison en Colombie-Britannique, mais ils sont en cours de transfert à Edmonton. Elle était à Ottawa pour des réunions d'ergothérapeutes qui ont eu lieu lundi.

M. Brent St. Denis: Oh, il faudrait donc les faire venir de la Colombie-Britannique.

M. Ron Cannan: Oui.

M. Brent St. Denis: D'accord.

Eh bien, avant que nous n'entendions d'autres observations à ce sujet, j'aimerais savoir si nous avons un échéancier. Je sais que nos visites à Petawawa et Valcartier sont déjà prévues à l'horaire, alors nous devrions également tenir compte du temps qu'il nous reste pour parachever notre rapport, le prochain chapitre.

Le président: Si je puis me permettre, cela dépend à bien des égards de ces deux déplacements qu'il nous reste. On ne peut pas vraiment faire ces déplacements si nous avons déjà terminé le rapport. Le rapport doit faire suite aux déplacements. Alors dès que ceux-ci auront eu lieu, je crois que le rapport suivra directement dans la foulée.

M. Brent St. Denis: Nous avons beaucoup de matériel. Je présume que Michel, avec l'aide de Mélissa pour quelques réunions, aura pu mettre un peu d'ordre dans tout cela.

Le président: Ce sera une lourde tâche pour Michel.

M. Brent St. Denis: Oui.

D'accord, merci.

Le président: Merci, monsieur St. Denis.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: J'ai eu la chance de parler très brièvement à Mme Gough et à son époux lorsqu'ils ont assisté à notre réunion de l'autre jour. Je pense que c'est une jeune femme très dynamique qui a beaucoup à offrir à notre comité. Je serais donc favorable à sa convocation.

Et comme le disait M. St. Denis, si nous avons l'occasion de le faire au retour de notre tournée en deux étapes, il serait peut-être bon que nous déterminions à quel moment nous voulons mettre la dernière main à la version provisoire ou finale de notre rapport.

Le président: Assurément.

• (1730)

M. Peter Stoffer: Merci.

Le président: Je crois que tout le monde convient que nous pourrions aller de l'avant une fois que nous aurons effectué ces deux déplacements, car ceux-ci vont influencer sur la teneur de notre rapport. Je pense qu'il y a un consensus à ce sujet.

Michel sait maintenant à quoi s'en tenir—il hoche de la tête en signe d'assentiment—et nous pouvons tous prévoir que les choses se dérouleront ainsi.

Ceci étant dit, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.